

Paraît chaque mois
Abonnement annuel :
190 francs suisses
Fascicule mensuel :
24 francs suisses

Genève
3^e année – N° 2
Février 1997

(La Propriété industrielle
113^e année – N° 2)

(Le Droit d’auteur
110^e année – N° 2)

La Propriété industrielle et le Droit d’auteur

Revue mensuelle de
l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L’OMPI

Arrangement de Madrid (marques)	
Protocole de Madrid (1989)	
I. Adhésion : Islande.....	92
II. Ratification : Suisse.....	92
Traité de Budapest. Modification des taxes perçues selon la règle 12.2 du règlement d’exécution du Traité de Budapest. National Institute of Bioscience and Human-Technology (NIBH) (Japon)	93
Traité sur le droit des marques. Ratifications : Chypre, Suisse	93

NOTIFICATIONS RELATIVES À LA CONVENTION UPOV

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Adhésion : Paraguay	94
---	----

ACTIVITÉS DE L’OMPI

L’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1996 : aperçu des activités et des faits nouveaux	94
---	----

ACTIVITÉS NORMATIVES DE L’OMPI

Conférence diplomatique de l’OMPI sur certaines questions de droit d’auteur et de droits voisins (Genève, 2–20 décembre 1996)	101
---	-----

ACTIVITÉS DE L’OMPI EN MATIÈRE DE CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET DE NORMALISATION

Comité permanent chargé de l’information en matière de propriété industrielle (PCIPI)	
Sous-groupe B du Groupe de travail du PCIPI sur l’information en matière de recherche (PCIPI/SI) (Classe 21) (Munich, 11–15 novembre 1996).....	124
Comité exécutif de coordination du PCIPI (PCIPI/EXEC). Dix-neuvième session (Genève, 25–29 novembre 1996).....	124
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l’information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI). Dix-neuvième session (Genève, 25–27 novembre 1996)	125

(Suite du sommaire au verso)

OMPI 1997

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n’est autorisée qu’avec l’accord préalable de l’OMPI.

Union de Nice. Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice. Seizième session (Genève, 4–8 novembre 1996)	125
--	-----

SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	126
Union de Madrid	128
Union de La Haye. Réunion consultative des utilisateurs du système de La Haye (Genève, 8 novembre 1996)	128

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI

Journées d'étude de l'OMPI à l'intention des arbitres (Genève, 15 et 16 novembre 1996) ...	129
Autres activités	129

ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Afrique	130
Amérique latine et Caraïbes	132
Asie et Pacifique	134
Pays arabes	138
Coopération pour le développement (en général)	139
Médailles de l'OMPI	139

ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC D'AUTRES PAYS ET AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ..

NOUVELLES DIVERSES

PUBLICATIONS RÉCENTES DE L'OMPI

CALENDRIER DES RÉUNIONS

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ENCART)

Note de l'éditeur

ANDORRE

Loi sur les marques de la Principauté d'Andorre (modifiée en dernier lieu le 16 octobre 1996) [<i>Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.</i>]	Texte 3-001
---	-------------

ARMÉNIE

Loi sur les brevets (du 21 août 1993)	Texte 2-001
---	-------------

BRÉSIL

Loi n° 9279, du 14 mai 1996, régissant les droits et obligations dans le domaine de la propriété industrielle	Texte 1-002
---	-------------

ITALIE

Loi sur les brevets d'invention – Décret royal n° 1127 du 29 juin 1939 (modifié en dernier lieu par le décret-loi n° 198 du 19 mars 1996) [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*] Texte 2-001

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Loi sur la protection des topographies de produits semi-conducteurs (n° 529 du 3 décembre 1991)..... Texte 1-002

Loi sur les modèles d'utilité (n° 478 du 24 septembre 1992) Texte 2-001

Loi sur les marques (n° 137 du 21 juin 1995)..... Texte 3-001

SUISSE

Ordonnance sur la protection des topographies de produits semi-conducteurs (Ordonnance sur les topographies, OTTo) [du 26 avril 1993, modifiée en dernier lieu le 25 octobre 1995] Texte 1-005

Ordonnance sur les dessins et modèles industriels (ODMI) [du 27 juillet 1900, modifiée en dernier lieu le 25 octobre 1995] Texte 4-002

**LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS
(ENCART)**

Note de l'éditeur

ESPAGNE

Loi n° 27/1995, du 11 octobre 1995, portant incorporation dans le droit espagnol de la directive du Conseil 93/98/CEE, du 29 octobre 1993, relative à l'harmonisation de la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins Texte 17-01

Loi n° 28/1995, du 11 octobre 1995, portant incorporation dans le droit espagnol de la directive du Conseil 93/83/CEE, du 27 septembre 1993, relative à la coordination de certaines règles du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur applicables à la radiodiffusion par satellite et à la retransmission par câble Texte 18-01

INDE

Loi de 1957 sur le droit d'auteur (modifiée en dernier lieu par la loi n° 38 de 1994) [*Ce texte remplace ceux publiés précédemment sous les numéros de cote 1-01 à 1-03.*] Texte 1-01

SUISSE

Ordonnance sur le droit d'auteur et les droits voisins (Ordonnance sur le droit d'auteur, ODAu) [du 26 avril 1993, modifiée en dernier lieu le 25 octobre 1995] Texte 1-03

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI

Arrangement de Madrid (marques)

Protocole de Madrid (1989)

I. Adhésion

ISLANDE

Le Gouvernement de l'Islande a déposé, le 15 janvier 1997, son instrument d'adhésion au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, adopté à Madrid le 27 juin 1989 ("Protocole de Madrid (1989)").

Ledit instrument d'adhésion était accompagné des déclarations suivantes :

- conformément à l'article 5.2)d) du Protocole de Madrid (1989), le Gouvernement de la République d'Islande a déclaré que, selon l'article 5.2)b) dudit protocole, le délai d'un an prévu à l'article 5.2)a) du Protocole pour l'exercice du droit de notifier un refus de protection est remplacé par 18 mois;
- conformément à l'article 8.7)a) du Protocole de Madrid (1989), ledit gouvernement a déclaré que, à l'égard de chaque enregistrement international dans lequel il est mentionné selon l'article 3^{ter} dudit protocole, ainsi qu'à l'égard du renouvellement d'un tel enregistrement international, il veut recevoir, au lieu d'une part du revenu provenant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments, une taxe individuelle." (Traduction)

Le Protocole de Madrid (1989) entrera en vigueur, à l'égard de l'Islande, le 15 avril 1997.

Notification Madrid (marques) n° 87, du 15 janvier 1997.

II. Ratification

SUISSE

Le Gouvernement de la Suisse a déposé, le 1^{er} février 1997, son instrument de ratification du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, adopté à Madrid le 27 juin 1989 ("Protocole de Madrid (1989)").

Ledit instrument de ratification était accompagné des déclarations suivantes :

- conformément à l'article 5.2)d) du Protocole de Madrid (1989), le Gouvernement de la Confédération suisse a déclaré que, selon l'article 5.2)b) dudit protocole, le délai d'un an prévu à l'article 5.2)a) du Protocole pour l'exercice du droit de notifier un refus de protection est remplacé par 18 mois;
- conformément à l'article 8.7)a) du Protocole de Madrid (1989), ledit gouvernement a déclaré que, à l'égard de chaque enregistrement international dans lequel il est mentionné selon l'article 3^{ter} dudit protocole, ainsi qu'à l'égard du renouvellement d'un tel enregistrement international, il veut recevoir, au lieu d'une part du revenu provenant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments, une taxe individuelle."

Le Protocole de Madrid (1989) entrera en vigueur, à l'égard de la Suisse, le 1^{er} mai 1997.

Notification Madrid (marques) n° 88, du 1^{er} février 1997.

Traité de Budapest

Date à partir de laquelle les nouvelles taxes seront applicables : 1^{er} avril 1997.

Modification des taxes perçues selon la règle 12.2 du règlement d'exécution du Traité de Budapest

(Traduction)

[Fin du texte de la notification du Gouvernement du Japon]

NATIONAL INSTITUTE OF BIOSCIENCE
AND HUMAN-TECHNOLOGY (NIBH)

(Japon)

La notification suivante, adressée au directeur général de l'OMPI par le Gouvernement du Japon en vertu de la règle 12.2 du règlement d'exécution du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, a été reçue le 8 janvier 1997 et est publiée par le Bureau international de l'OMPI en vertu de la règle 13.2.b) dudit règlement d'exécution :

Conformément à la règle 12.2 du règlement d'exécution du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, le nouveau barème des taxes du NIBH est le suivant :

Yen

a) Conservation :	
— dépôt initial	230.000
— nouveau dépôt	17.000
b) Attestation visée à la règle 8.2 :	2.300
c) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité :	
— si le déposant, en demandant la déclaration sur la viabilité, demande aussi un contrôle de viabilité	11.000
— autres cas	2.300
d) Remise d'un échantillon :	12.000*
e) Communication de renseignements conformément à la règle 7.6 :	2.300

* Lorsqu'un échantillon est remis à une institution étrangère :

- un supplément de 40.000 yen par colis, correspondant au coût d'un conteneur spécial, est perçu pour les cultures de cellules animales;
- un supplément de 300 yen par colis, correspondant au coût d'un conteneur spécial, est perçu pour les autres micro-organismes.

Ces montants sont indiqués nets de la taxe à la valeur ajoutée, conformément aux dispositions en vigueur au Japon.

Les taxes qui figurent dans ladite notification seront applicables dès le 1^{er} avril 1997, date indiquée dans cette notification (voir la règle 12.2.a) et c) du règlement d'exécution du Traité de Budapest). Elles remplaceront les taxes publiées dans le numéro de février 1994 de *La Propriété industrielle*¹.

Notification Budapest n° 106 (cette notification fait l'objet de la notification Budapest n° 151, du 30 janvier 1997).

Traité sur le droit des marques

Ratifications

CHYPRE

Le Gouvernement de Chypre a déposé, le 17 janvier 1997, son instrument de ratification du Traité sur le droit des marques, fait à Genève le 27 octobre 1994.

Le Traité sur le droit des marques entrera en vigueur, à l'égard de Chypre, le 17 avril 1997.

Notification TLT n° 12, du 17 janvier 1997.

SUISSE

Le Gouvernement de la Suisse a déposé, le 1^{er} février 1997, son instrument de ratification du Traité sur le droit des marques, fait à Genève le 27 octobre 1994.

Le Traité sur le droit des marques entrera en vigueur, à l'égard de la Suisse, le 1^{er} mai 1997.

Notification TLT n° 13, du 1^{er} février 1997.

¹ Voir *La Propriété industrielle*, 1994, p. 73.

Notifications relatives à la Convention UPOV

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

Adhésion

PARAGUAY

Le Gouvernement du Paraguay a déposé, le 8 janvier 1997, son instrument d'adhésion à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972 et le 23 octobre 1978.

Le Paraguay n'est pas à ce jour membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales, fondée par ladite convention internationale.

Ladite convention internationale entrera en vigueur, à l'égard du Paraguay, le 8 février 1997. Le Paraguay deviendra alors membre de l'UPOV.

Pour déterminer sa part contributive dans le montant total des contributions annuelles au budget de l'UPOV, un cinquième d'unité de contribution (0,2) est applicable au Paraguay.

Notification UPOV n° 56, du 10 janvier 1997.

Activités de l'OMPI

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1996 : aperçu des activités et des faits nouveaux

Introduction

L'année 1996, avec laquelle débutait un nouvel exercice biennal (1996-1997), a été marquée par une intense activité de l'OMPI dans ses trois grands domaines d'action : la coopération avec les pays en développement pour le renforcement de leurs systèmes de propriété intellectuelle (coopération pour le développement), la promotion de l'adoption de nouvelles normes pour la protection de la propriété intellectuelle, ou la révision de celles qui existent, aux niveaux national, régional et multilatéral (activités normatives) et la gestion des systèmes d'enregistrement internationaux destinés à faciliter l'acquisition de la protection de la propriété intellectuelle (activités d'enregistrement).

Activités de coopération pour le développement

Dans le budget actuel de l'Organisation, les ressources affectées à la coopération pour le développement ont été doublées par rapport à celles qui étaient prévues dans le budget de l'exercice biennal 1994-1995. Cette mesure a permis de faire face nettement mieux aux besoins d'assistance toujours croissants des pays en développement.

L'OMPI a continué de fournir une assistance aux pays en développement dans le domaine de la propriété industrielle et dans celui du droit d'auteur et des droits voisins, de nouveau principalement sous la forme d'une mise en valeur des ressources humaines, de conseils juridiques et d'une aide technique à l'automatisation des procé-

dures administratives et à la recherche de renseignements techniques.

L'OMPI a mené bon nombre de ses activités de coopération pour le développement en prêtant une attention particulière aux nouveaux besoins des pays en développement dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). C'est pourquoi les programmes de formation organisés en 1996 (cours de formation, séminaires, journées d'étude et autres réunions de même nature organisés aux niveaux national, régional et mondial) comportaient systématiquement une partie consacrée à cet accord, lequel était également inscrit dans le mandat des fonctionnaires et des consultants de l'Organisation envoyés en mission consultative auprès des pays en développement.

Au cours de l'année, l'OMPI a organisé quatre grands colloques régionaux entièrement consacrés aux incidences de l'Accord sur les ADPIC pour les pays en développement : un à Pretoria pour les pays anglophones d'Afrique, un à Abidjan pour les pays francophones d'Afrique, un à Djakarta pour les pays d'Asie et du Pacifique et un à Caracas pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En décembre 1995, l'OMPI avait organisé au Caire un colloque semblable à l'intention des pays arabes. L'Organisation a pris à sa charge les frais de voyage de quelque 200 participants à ces réunions. Par ailleurs, en septembre 1996, elle a organisé à Genève, en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), un atelier sur "les dispositions de l'Accord sur les ADPIC relatives aux moyens de faire respecter les droits à la frontière" qui a été suivi par 120 participants venant d'administrations qui s'occupent de questions touchant à la sanction des droits de propriété intellectuelle dans différents pays et de missions permanentes à Genève.

Au total, au cours de la période considérée, 120 pays en développement, un territoire et neuf organisations intergouvernementales de pays en développement ont bénéficié du programme de coopération pour le développement de l'OMPI.

En ce qui concerne la formation, 144 cours, séminaires ou autres réunions se sont tenus aux niveaux mondial, régional ou national; ces activités ont permis de dispenser une formation ou de donner des informations à environ 12 000 personnes (9500 en 1995) venant des secteurs public et privé de pays en développement. Les frais de voyage et de séjour d'environ 1200 bénéficiaires de ces activités ont été

pris en charge par l'OMPI. Cent neuf ressortissants de pays en développement (89 en 1995) ont bénéficié d'une formation individuelle dans le cadre de voyages d'étude et de stages auprès d'offices de propriété industrielle et de bureaux du droit d'auteur à l'étranger. En outre, l'OMPI a octroyé huit bourses d'étude de longue durée à des fonctionnaires nationaux de pays en développement en vue d'une formation dans des établissements d'enseignement supérieur. L'Organisation a pris en charge les frais de voyage et les bourses en question.

Les activités de formation susmentionnées portaient sur les sujets suivants : incidences de l'Accord sur les ADPIC et aspects législatifs, judiciaires, administratifs, économiques et techniques de la propriété intellectuelle. Des programmes de formation ont été conçus spécialement à l'intention de certains groupes de personnes, comme les décideurs et les législateurs, les fonctionnaires nationaux chargés de l'administration de la propriété intellectuelle, les juristes, les membres de l'administration judiciaire, les forces de l'ordre, les scientifiques, les chercheurs, les universitaires et les chefs d'entreprise. Par ailleurs, le thème de l'évaluation des actifs que représentent les droits de propriété intellectuelle a été abordé pour la première fois au cours du séminaire qui s'est tenu en novembre 1996 à Beijing.

L'un des éléments marquants des activités que l'OMPI organise à l'intention des pays en développement a été de nouveau l'"Académie de l'OMPI", qui a tenu deux sessions de deux semaines chacune à l'intention de fonctionnaires nationaux de rang intermédiaire ou supérieur venant de 28 pays. Chaque session avait pour objet de présenter, en vue d'une réflexion et d'un débat, des questions d'actualité dans le domaine de la propriété intellectuelle de façon à mettre en lumière les considérations de politique générale qui les sous-tendent et de permettre ainsi aux participants, une fois de retour dans leur pays, de mieux formuler des orientations appropriées pour l'action de leurs gouvernements.

En ce qui concerne les conseils juridiques et techniques aux pays en développement, 213 missions consultatives ont été effectuées dans 73 pays en développement. Elles ont porté notamment sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC, la promulgation de nouvelles lois ou la révision de lois existantes (en particulier pour satisfaire aux obligations découlant de l'accord précité), la modernisation de l'infrastructure administrative nationale en matière de propriété industrielle et de droit

d'auteur, y compris la rationalisation et l'informatisation des procédures administratives, le renforcement des liens entre les administrations nationales de propriété industrielle et le secteur privé, la promotion de l'invention et de l'innovation, la gestion collective des droits d'auteur, la création de services d'information en matière de propriété industrielle, ainsi que la mise en place de structures nationales aux fins de l'enseignement de la propriété intellectuelle. Un certain nombre de ces missions consultatives ont aussi permis de dispenser une formation sur place à des fonctionnaires des administrations nationales dans des domaines spécialisés de la propriété industrielle tels que l'examen et le classement des brevets et des marques, ou de prêter assistance lors de l'installation de matériel informatique et de logiciels. Au total, 330 consultants ont ainsi été recrutés soit pour des missions consultatives, soit comme conférenciers pour des cours et des séminaires, ce qui représente une hausse de 20 % par rapport à 1995.

S'agissant de la fourniture de matériel informatique et de logiciels, 80 pays en développement ont reçu des stations de travail à disque compact ROM, des ordinateurs personnels ou d'autre matériel de bureau moderne ainsi que des disques compacts ROM contenant de l'information en matière de législations et de brevets.

Dans le cadre de son programme de coopération pour le développement, l'OMPI a bénéficié de fonds fiduciaires octroyés par la France et le Japon, et a exécuté des projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office européen des brevets (OEB) et la Commission des Communautés européennes (CCE).

La coopération avec les pays en développement au niveau régional ou sous-régional a été renforcée par la collaboration constante avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC), le Marché commun du Sud (MERCOSUR), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) et le Système économique latino-américain (SELA).

L'une des nouveautés du programme de coopération pour le développement en 1996 a été la planification et l'exécution de projets nationaux financés par l'OMPI pour un certain nombre de pays en développement. Dans le cadre de chaque projet, les besoins d'assistance d'un pays en développement donné dans le domaine de la propriété intellectuelle sont déterminés en commun par l'OMPI et les autorités du pays. Un plan d'action est ainsi élaboré sur une base pluriannuelle, par les autorités en question et l'OMPI, puis mis en œuvre.

En juillet 1996, à l'initiative de l'OMPI, la coopération entre l'OMPI et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a été officialisée par un échange de lettres. Elle consiste en l'échange de renseignements et en des consultations régulières entre les deux organisations en vue de l'établissement d'un calendrier d'activités d'intérêt commun.

Les activités entreprises par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement ont été examinées par le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle, qui a tenu sa dix-septième session en juin 1996, et par les organes directeurs de l'Organisation dont la vingt-neuvième série de réunions a eu lieu en septembre et octobre 1996.

Au cours de cette série de réunions, la quantité et la qualité des activités de coopération pour le développement menées par le Bureau international ont suscité des commentaires particulièrement élogieux, notamment pour ce qui est des activités destinées à aider les pays en développement à analyser les incidences qu'aura pour eux l'Accord sur les ADPIC et à adapter leur législation nationale aux obligations énoncées dans cet accord. Les délégations des pays en développement bénéficiaires ont exprimé l'espoir de voir le programme de coopération pour le développement de l'OMPI s'intensifier à l'avenir et bénéficier de ressources financières notablement accrues.

Activités normatives

En ce qui concerne l'établissement de normes, l'année a été marquée par l'entrée en vigueur (le 1^{er} août 1996) du Traité sur le droit des marques et l'adoption, en décembre 1996, de deux nouveaux traités dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins (voir ci-après). Par ailleurs, des

décisions ont été prises au sujet des futurs travaux relatifs au développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels et du projet de traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle. Le Comité d'experts concernant le traité sur le droit des brevets qui est envisagé a progressé dans ses travaux, des discussions ont été engagées au niveau international sur l'amélioration de la protection des marques notoires et l'examen de questions concernant les marques et les noms de domaine sur l'Internet a commencé.

La Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, convoquée par le directeur général de l'Organisation, s'est tenue à Genève du 2 au 20 décembre 1996. Les participants ont adopté deux traités : le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT). La conférence a réuni 130 pays et 83 organisations représentés par quelque 762 délégués. Les nouveaux traités précisent les droits existants ou en établissent de nouveaux pour les auteurs, les artistes interprètes ou exécutants (principalement en ce qui concerne les fixations sonores de leurs prestations) et pour les producteurs d'enregistrements sonores, en particulier lorsque leurs œuvres — interprétations ou exécutions sonores fixées ou phonogrammes — sont exploitées au moyen de techniques numériques comme sur le réseau Internet.

La conférence diplomatique a demandé instamment que l'OMPI poursuive son action en faveur de la conclusion d'un "protocole sur l'audiovisuel" qui viendrait compléter le WPPT en ce qui concerne les droits des artistes interprètes ou exécutants sur les fixations audiovisuelles de leurs prestations, et d'un "traité sur les bases de données" qui prévoirait un système *sui generis* de protection des bases de données même lorsque celles-ci ne peuvent pas être protégées par le droit d'auteur.

Dans le domaine des brevets, le Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets (PLT) a tenu deux sessions, en juin et en novembre 1996 respectivement. Le comité a examiné des projets de dispositions pour le traité envisagé et son règlement d'exécution, et a convenu que, pour ce qui est des formalités relatives aux demandes, le traité devrait s'aligner le plus possible sur les solutions adoptées dans le Traité de

coopération en matière de brevets (PCT) et son règlement d'exécution.

En ce qui concerne le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé en septembre/octobre 1996, à la suite de la session tenue par un comité d'experts en juillet, que le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 prévoira un poste pour la tenue d'une conférence diplomatique au premier semestre de 1998 et que le Bureau international établira, pour le mois d'avril 1997, un projet de traité et un projet de règlement d'exécution révisés devant constituer la proposition de base pour une conférence diplomatique. Elle a également décidé que le poste en question du projet de programme et de budget pour l'exercice 1998-1999 sera examiné par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de septembre/octobre 1997 à la lumière des résultats de l'expérience des mécanismes internationaux de règlement des différends de l'OMC.

Dans le domaine des marques notoires, un comité d'experts a examiné, lors de sa deuxième session tenue en octobre 1996, un projet de dispositions offrant une meilleure protection à cette catégorie de marques. Il poursuivra ses travaux en 1997.

S'agissant de l'exploration de nouveaux domaines pouvant présenter de l'intérêt sur le plan de la protection de la propriété intellectuelle, les organes directeurs ont demandé au Bureau international, lors de leur session de septembre/octobre 1996 : i) d'étudier la possibilité de créer un système de "dépôt international" pour les listages de séquences de nucléotides ou d'acides aminés; ii) d'étudier la nécessité et la possibilité de créer un système international centralisé d'enregistrement des cessions de demandes de brevet et des cessions de brevets; iii) de mener une étude préliminaire concernant un éventuel nouveau traité sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés, qui devra être conforme aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC; et iv) d'étudier les questions de propriété intellectuelle que soulève au niveau international la nouvelle infrastructure mondiale de l'information, notamment le réseau Internet. Au sujet de ce dernier point, l'OMPI a commencé, à l'automne 1996, à préparer la première réunion d'un groupe de consultants sur les marques et les noms de domaine du réseau Internet, qui doit se tenir en février 1997.

En 1996, l'OMPI a mis au point et diffusé plusieurs publications nouvelles. Il s'agit notamment d'une étude sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les traités administrés par l'OMPI (publication de l'OMPI n° 464) et de dispositions types sur la protection contre la concurrence déloyale (publication de l'OMPI n° 832). L'Organisation a par ailleurs publié une brochure spéciale contenant le texte de l'accord de coopération entre l'OMPI et l'OMC, suivi du texte de l'Accord sur les ADPIC et de celui des dispositions, mentionnées dans l'Accord sur les ADPIC, de la Convention de Paris (1967), de la Convention de Berne (1971), de la Convention de Rome (1961), du Traité sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés (1989), de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT de 1994) et du Mémoire d'Accord de l'OMC sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (1994) (publication de l'OMPI n° 223).

Activités d'enregistrement international

En ce qui concerne le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le nombre des demandes internationales déposées a continué d'augmenter en 1996, atteignant le record de 47 291 demandes, soit une hausse de 21,6 % par rapport à 1995 ou encore l'équivalent d'environ 2,5 millions de demandes nationales.

L'OMPI a continué d'organiser des séminaires de formation et autres réunions d'information sur les avantages du système du PCT et sur son utilisation dans 40 pays, en 10 langues, pour un public d'environ 7700 utilisateurs réels et potentiels du PCT.

En 1996, la *Gazette du PCT* a continué de paraître chaque semaine en deux éditions distinctes (française et anglaise). En mai, il a été publié deux numéros spéciaux, l'un contenant la liste modifiée de la documentation minimale du PCT (liste des périodiques) et l'autre le texte unifié des *Instructions administratives du PCT*, en vigueur depuis le 6 mai 1996. Le *Guide du déposant* du PCT, qui fournit des renseignements sur le dépôt des demandes internationales et la procédure à suivre pendant la phase internationale ainsi que des informations sur la phase nationale et la procédure suivie devant les offices désignés (ou élus), a été mis à jour deux fois en 1996 pour tenir

compte des nombreux changements que le PCT a connus au cours de l'année.

Dans le cadre du système de Madrid, le nombre total des enregistrements internationaux de marques effectués dans le registre international s'est élevé à 18 485 en 1996, et le total combiné des enregistrements internationaux et des renouvellements a atteint le chiffre de 22 995, soit une hausse de 1,5 % par rapport à 1995. Étant donné que 10,79 pays en moyenne étaient désignés par enregistrement, on peut considérer ces 18 485 enregistrements comme équivalant à environ 200 000 enregistrements nationaux.

Les opérations régies par le Protocole de Madrid ont débuté le 1^{er} avril 1996. À cette même date est entré en vigueur le Règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid, y compris le barème des taxes, qui avait été adopté par l'Assemblée de l'Union de Madrid réunie en session extraordinaire en janvier 1996. On remarquera que cette date, le 1^{er} avril 1996, coïncide avec celle du début des opérations dans le cadre du système de la marque communautaire.

À l'occasion de l'entrée en vigueur du Protocole de Madrid et du règlement d'exécution commun susmentionnés, l'OMPI a mené un vaste programme de sensibilisation sous forme de séminaires et de cours de formation s'adressant aux utilisateurs potentiels ainsi qu'aux administrations nationales de différents pays. En 1996, des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le système de Madrid à l'occasion de 32 séminaires et cours de formation qui ont eu lieu dans 15 pays. En outre, l'OMPI a organisé, en juin, deux séminaires entièrement consacrés à ce système. Elle a par ailleurs organisé des voyages d'étude auprès du Service d'enregistrement international des marques pour des fonctionnaires venant de 57 pays. En avril 1996, l'OMPI a publié à l'intention des utilisateurs et administrations susmentionnés un nouveau *Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid*. Enfin, en juin 1996, l'OMPI a commencé à publier toutes les deux semaines, et en édition bilingue, la *Gazette OMPI des marques internationales/WIPO Gazette of International Marks*, qui annonce les enregistrements, renouvellements et modifications reçus par le Bureau international en vertu du nouveau système de Madrid.

Dans le système de La Haye, le nombre total des dépôts internationaux de dessins et modèles

industriels, des renouvellements et des prolongations s'est élevé à 5830 en 1996, soit une hausse de 3,9 % par rapport à 1995.

Les travaux visant à rendre le système de La Haye accessible à un plus grand nombre de pays se sont poursuivis. Le comité d'experts a examiné, en octobre 1996, les projets établis par le Bureau international en vue de l'élaboration d'un nouvel acte de l'Arrangement de La Haye. Les travaux se poursuivront en 1997.

Pays en transition vers un système d'économie de marché

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996, la Convention sur le brevet eurasien permet depuis cette date à quiconque, quels que soient sa nationalité ou son domicile, d'obtenir un brevet eurasien d'invention, qui déploie ses effets dans tous les États contractants, en déposant une seule demande auprès de l'Office eurasien des brevets à Moscou et en effectuant un seul paiement à cet office. À la date du 31 décembre 1996, neuf États (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakstan, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan et Turkménistan) avaient déposé des instruments d'adhésion à ladite convention auprès du directeur général de l'OMPI, qui en est le dépositaire. Il convient de noter que seuls les pays parties à la Convention de Paris et au PCT peuvent adhérer à la Convention sur le brevet eurasien.

La coopération technique avec les pays en transition vers un système d'économie de marché s'est poursuivie en 1996. L'OMPI a organisé, au niveau national ou régional, neuf séminaires et autres réunions consacrés à la propriété industrielle et au droit d'auteur et aux droits voisins qui se sont tenus dans ces pays et auxquels ont participé, au total, 960 personnes venant de l'administration publique et d'autres milieux intéressés. Des dirigeants et des fonctionnaires de la plupart de ces pays ont eu des consultations à Genève avec des fonctionnaires de l'OMPI, et des fonctionnaires ainsi que des consultants de l'Organisation ont effectué sept missions dans six de ces pays pour les conseiller en particulier sur la révision de la législation existante ou sur l'élaboration de nouvelles lois en matière de propriété intellectuelle (notamment en ce qui concerne les incidences de l'Accord sur les ADPIC pour les lois nationales), sur les avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI et

sur la création ou le renforcement des infrastructures nationales pour l'administration des droits de propriété intellectuelle, ainsi que pour assurer sur place la formation du personnel dans différents domaines spécialisés de la propriété intellectuelle. Dans plusieurs cas, à la suite de ces missions, l'OMPI a rédigé et adressé aux gouvernements intéressés des projets de loi ou de règlement, accompagnés de commentaires.

Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce

La période considérée a été marquée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1996, de l'Accord de coopération entre l'OMPI et l'OMC. Cet accord établit les modalités de la coopération entre l'OMPI et l'OMC dans les trois domaines ci-après : i) pour ce qui est des textes des lois et règlements de propriété intellectuelle notifiés à l'OMC par ses membres, la tenue d'une collection de ces textes, la fourniture d'une assistance pour l'établissement de traductions le cas échéant, la fourniture de copies de ces textes ou de leurs traductions, et l'accès à la base de données informatisée de l'OMPI contenant lesdits textes et leurs traductions; ii) en ce qui concerne les emblèmes d'État communiqués à l'OMC par ses membres, leur notification et leur publication (également sur disque compact ROM); iii) dans le cadre de l'assistance technico-juridique aux pays en développement membres de l'OMC, l'organisation de réunions et de missions visant à encourager l'application de l'Accord sur les ADPIC.

En 1996, l'OMPI a fourni à l'OMC des copies de près de 300 lois ou règlements de propriété intellectuelle, ou de leurs traductions, qu'un membre de l'OMC avait indiqué exister dans la collection de l'OMPI. Durant la même période, l'OMPI a reçu de l'OMC le texte de quelque 500 lois et règlements de propriété intellectuelle que des membres de l'OMC avaient notifiés à cette organisation, et les a inclus dans sa propre collection. Elle a par ailleurs élaboré une base de données bibliographiques informatisée concernant les lois et règlements de propriété intellectuelle notifiés par des membres de l'OMC. En outre, le Bureau international a entrepris de travailler à la création d'une base de données informatisée de l'OMPI comportant le texte intégral des lois et règlements de propriété intellectuelle en question. L'OMPI a continué à traduire de nombreux textes de droit de

la propriété intellectuelle, essentiellement destinés à la publication sur papier ou en format électronique.

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

En 1996, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a continué de mener un certain nombre d'activités de sensibilisation aux caractéristiques et aux avantages de ce nouveau service, notamment une conférence sur la médiation en mars, deux programmes de formation sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle en mai, et des journées d'étude à l'intention des arbitres en novembre. Lors de sa troisième réunion qui s'est également tenue en novembre, le Conseil d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a examiné les activités menées par le centre au cours des 12 mois précédents, et a étudié le projet de règlement de l'OMPI sur les mesures d'urgence établi par le Bureau international avec le concours d'un groupe d'experts.

Nouvelles adhésions aux traités

L'augmentation du nombre de parties aux traités administrés par l'OMPI témoigne de l'intérêt grandissant en faveur d'une protection effective de la propriété intellectuelle.

En 1996, les États suivants sont devenus parties aux traités indiqués ci-après (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre total d'États parties aux traités au 31 décembre 1996) :

Convention instituant l'OMPI : Mozambique (158);

Convention de Paris : Colombie, Émirats arabes unis, Nicaragua, Panama (140);

Convention de Berne : Haïti, Panama, République de Corée, Turquie (119);

Traité de Budapest : Canada, Estonie, Israël (38);

Convention de Rome : Sainte-Lucie, Slovaquie, Venezuela (52);

Convention de Genève (phonogrammes) : Slovaquie (54);

Convention de Bruxelles (satellites) : Portugal, Trinité-et-Tobago (21);

Traité de Nairobi : Pologne (37);

Arrangement de Strasbourg : Canada, Cuba, Malawi, Trinité-et-Tobago, Turquie (33);

Arrangement de Nice : Estonie, Guinée, Trinité-et-Tobago, Turquie (48);

Arrangement de Locarno : Chine, Estonie, Guinée, Trinité-et-Tobago (28);

Arrangement de Vienne : Guinée (8);

Traité de coopération en matière de brevets (PCT) : Bosnie-Herzégovine, Cuba, Israël, Sainte-Lucie, Turquie (87);

Protocole de Madrid : Allemagne, Danemark, Finlande, Monaco, Norvège, République populaire démocratique de Corée, République tchèque (12);

Arrangement de La Haye : Bulgarie (26);

Traité sur le droit des marques : Monaco, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Sri Lanka, Ukraine (6);

Convention sur le brevet eurasien : Arménie, Kirghizistan, République de Moldova (9).

Internet

En septembre 1996, l'OMPI a ouvert son propre site Web sur le réseau Internet. Ce site contient, notamment, des informations d'ordre général sur l'OMPI, le catalogue des publications, l'état des adhésions à la Convention instituant l'Organisation ainsi qu'aux traités que celle-ci administre. En décembre 1996, à l'occasion de la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, tous les documents de la conférence, les communiqués de presse et le texte des traités et déclarations qui ont été adoptés par les participants de la conférence ont été mis à disposition sur le réseau Internet.

Locaux

La construction d'une extension provisoire du bâtiment des BIRPI — dénommée BIRPI II — a été achevée en septembre 1996. Cette extension offre environ 150 places de travail qui ont toutes été affectées aux opérations du PCT. En outre, l'OMPI et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont signé, en mars 1996, un accord aux termes duquel l'OMM s'est engagée à vendre à l'OMPI le bâtiment de son siège, voisin de celui de l'OMPI. Le transfert effectif devrait avoir lieu à la fin de 1998 ou en 1999. Les mesures susmentionnées ne suffiront toutefois pas à remédier à la pénurie de locaux pour les années à venir, aussi d'autres solutions, proposées par le Bureau international, ont-elles été examinées par le Comité du

budget et le Comité des locaux lors de deux sessions communes qui se sont tenues en mai et en septembre 1996. À la suite de la recommandation que ces comités ont formulée en septembre, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé à l'unanimité, en octobre, que le Bureau international organisera un concours international d'architecture pour la construction d'un bâtiment sur la parcelle Steiner (qui jouxte le bâtiment du siège de l'OMPI à Genève) et qu'un consultant sera chargé parallèlement d'étudier les différentes possibilités offertes à Genève, y compris la solution consistant à construire un bâtiment sur la parcelle Steiner.

Procédure de nomination d'un nouveau directeur général en 1997

En octobre 1996, le Comité de coordination de l'OMPI a décidé d'inviter les États membres à

présenter des candidatures au poste de directeur général de l'OMPI étant donné que le mandat du titulaire actuel vient à échéance le 30 novembre 1997.

Personnel

Après avoir reçu un avis favorable du Comité de coordination, le directeur général a promu au grade de sous-directeur général, avec effet au 1^{er} octobre 1996, M. Thomas Keefer (ressortissant du Canada), et au grade D.1 (grade de directeur), M. Roberto Castelo (ressortissant du Brésil), Mme Carlotta Graffigna (ressortissante de l'Italie), M. Richard Owens (ressortissant des États-Unis d'Amérique) et M. Jaime Sevilla (ressortissant des Philippines).

Activités normatives de l'OMPI

Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins

(Genève, 2–20 décembre 1996)

La Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins (ci-après dénommée "conférence"), convoquée par le directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), s'est tenue à Genève du 2 au 20 décembre 1996.

La conférence a réuni au total 762 participants, 543 représentant 127 États membres de l'OMPI et la Communauté européenne, quatre représentant trois autres États, 12 représentant sept organisations intergouvernementales et 203 représentant 76 organisations non gouvernementales. La liste des participants figure à la fin de la présente note.

Les réunions se sont déroulées au Centre international de conférences de Genève. La signature

des traités présentés ci-après a eu lieu au siège de l'OMPI.

La conférence a été ouverte par M. Arpad Bogsch, directeur général de l'OMPI. Celui-ci a présidé les séances plénières de la conférence consacrées à l'examen et à l'adoption du règlement intérieur de la conférence et à l'élection du président de la conférence.

Mme Esther Mshai Tolle (ambassadrice du Kenya) a été élue présidente de la conférence. Elle a présidé les autres séances plénières, en particulier pendant l'adoption des deux traités, qui constituent le principal aboutissement de cette conférence. Elle a en outre présidé le Comité directeur de la conférence institué par le règlement intérieur.

Ce dernier prévoyait aussi la constitution d'une Commission de vérification des pouvoirs et d'un Comité de rédaction. La conférence réunie en séance plénière a élu les membres et le bureau de chacun de ces deux organes. Mme Ndèye Abibatou Youm Diabe Siby (Sénégal) a été élue présidente du premier et M. R. V. Vaidyanatha Ayyar (Inde) président du second.

Les textes utilisés dans le cadre des travaux de la conférence constituaient la "proposition de base". Ces textes, au nombre de quatre (chacun assorti de notes explicatives), consistaient respectivement en : i) une proposition concernant les dispositions de fond d'un projet de traité sur certains aspects du droit d'auteur, projet appelé "traité n° 1" pendant la conférence puis, une fois adopté, "Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur"; ii) une proposition concernant les dispositions de fond d'un projet de traité sur certains droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (c'est-à-dire de fixations de sons et uniquement de sons), projet appelé "traité n° 2" pendant la conférence puis, une fois adopté, "Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes"; iii) une proposition concernant les dispositions de fond d'un projet de traité visant à créer un droit *sui generis* de propriété intellectuelle sur les bases de données (autrement dit un droit autre que le droit d'auteur). Ce projet n'a toutefois pas été examiné pendant la conférence; iv) une proposition concernant les dispositions administratives et les clauses finales de tous les projets de traités.

Les propositions mentionnées aux points i) à iii) ont été élaborées par M. Jukka Liedes (Finlande), président des comités d'experts de l'OMPI qui ont travaillé, entre 1991 et 1996, dans la perspective de la conférence. La proposition mentionnée au point iv) a été élaborée par le directeur général de l'OMPI.

Le règlement intérieur prévoyait la création de deux commissions dites principales, à savoir la Commission principale I, chargée des dispositions de fond, et la Commission principale II, chargée des dispositions administratives et des clauses finales. M. Jukka Liedes (Finlande) a été élu président de la première et M. Guido Fernando Silva Soares (Brésil) président de la seconde.

Le secrétaire de la conférence, du Comité de rédaction et de la Commission principale I, désigné par le directeur général de l'OMPI, était M. Mihály Ficsor (sous-directeur général de l'OMPI). Le secrétaire de la Commission de

vérification des pouvoirs et de la Commission principale II, également désigné par le directeur général de l'OMPI, était M. Francis Gurry (conseiller juridique par intérim de l'OMPI).

Les travaux se sont également déroulés sur la base des propositions d'amendements que les délégations des États et de la Communauté européenne ont présentées par écrit pendant la conférence. Ces propositions ont fait l'objet de 67 documents publiés au cours de la conférence.

La conférence a adopté deux traités, un certain nombre de "déclarations communes", ainsi qu'une résolution et une recommandation.

Le texte complet des traités et celui des "déclarations communes" seront publiés prochainement dans l'encart législatif *Lois et traités de droit d'auteur et de droits voisins* de la présente revue. On en trouvera ci-après un résumé officiels.

Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (1996)

Ce traité, conclu à Genève le 20 décembre 1996, est ouvert à la signature, au siège de l'OMPI, jusqu'au 31 décembre 1997.

Il peut être signé par les États membres de l'OMPI et par la Communauté européenne. L'assemblée constituée en vertu du traité peut, une fois celui-ci entré en vigueur, décider d'autoriser d'autres organisations intergouvernementales à y adhérer.

Le traité entrera en vigueur après que 30 instruments de ratification ou d'adhésion auront été déposés par des États. Ces instruments devront être déposés auprès du directeur général de l'OMPI, depositaire de ce traité.

Chaque Partie contractante (même si elle n'est pas liée par la Convention de Berne) doit se conformer aux dispositions de fond de l'Acte de 1971 (Acte de Paris) de la Convention de Berne.

En ce qui concerne les *objets* de la protection par le droit d'auteur, le traité mentionne : i) les programmes d'ordinateur, quel qu'en soit le mode ou la forme d'expression, et ii) les compilations de données ou d'autres éléments ("bases de données") sous quelque forme que ce soit, qui, par le choix ou la disposition des matières, constituent des créations intellectuelles (lorsqu'une base de données ne constitue pas une telle création, elle n'entre pas dans le champ d'application du présent traité).

S'agissant des *droits des auteurs*, le traité distingue : le droit de distribution, le droit de

location et le droit de communication au public. Chacun de ces droits a un caractère exclusif, sous réserve de certaines limitations et exceptions, dont une partie seulement est mentionnée dans les paragraphes qui suivent.

Le droit de *distribution* est le droit d'autoriser la mise à disposition du public de l'original et d'exemplaires d'une œuvre par la vente ou par tout autre transfert de la propriété.

Le droit de *location* est le droit d'autoriser la location commerciale au public de l'original et d'exemplaires de trois catégories d'œuvres : i) les programmes d'ordinateur (sauf lorsque le programme d'ordinateur lui-même n'est pas l'objet essentiel de la location), ii) les œuvres cinématographiques (mais uniquement lorsque la location commerciale a eu pour conséquence la réalisation largement répandue d'exemplaires de ces œuvres au point de compromettre de manière substantielle le droit exclusif de reproduction) et iii) les œuvres incorporées dans des phonogrammes telles qu'elles sont définies dans la législation nationale des Parties contractantes (à l'exception des pays qui, depuis le 15 avril 1994, appliquent un système de rémunération équitable pour la location de telles œuvres).

Le droit de *communication au public* est le droit d'autoriser toute communication au public, par fil ou sans fil, "y compris la mise à la disposition du public d'œuvres de manière que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit de manière individualisée". La partie citée entre guillemets s'applique en particulier à la communication interactive à la demande sur le réseau Internet.

Le traité fait obligation aux Parties contractantes de prévoir des sanctions juridiques contre la neutralisation des mesures techniques (par exemple le cryptage) auxquelles recourent les auteurs dans le cadre de l'exercice de leurs droits et contre la suppression ou la modification de certaines informations, telles que des données permettant d'identifier l'œuvre ou l'auteur de l'œuvre, qui sont nécessaires à la gestion (par exemple, dans le cadre de la concession d'une licence, de la perception et de la répartition de redevances) des droits ("information sur le régime des droits").

Le traité fait obligation à chaque Partie contractante d'adopter, en conformité avec son système juridique, les mesures nécessaires pour assurer l'application du traité. En particulier, chaque Partie contractante doit faire en sorte que sa légis-

lation comporte des procédures destinées à faire respecter les droits prévus dans le traité, de manière à permettre une action efficace contre tout acte qui porterait atteinte à ces droits. La législation doit notamment prévoir des mesures propres à prévenir rapidement toute atteinte et des mesures propres à éviter toute atteinte ultérieure.

Le traité prévoit la création d'une Assemblée des Parties contractantes, chargée principalement de traiter des questions relatives au maintien et au développement de cet instrument, et assigne au Bureau international de l'OMPI les tâches administratives le concernant.

Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (1996)

Ce traité, conclu à Genève le 20 décembre 1996, est ouvert à la signature, au siège de l'OMPI, jusqu'au 31 décembre 1997.

Il peut être signé par les États membres de l'OMPI et par la Communauté européenne. L'assemblée constituée en vertu du traité peut, une fois celui-ci entré en vigueur, décider d'autoriser d'autres organisations intergouvernementales à y adhérer.

Le traité entrera en vigueur après que 30 instruments de ratification ou d'adhésion auront été déposés par des États. Ces instruments devront être déposés auprès du directeur général de l'OMPI, dépositaire de ce traité.

Le traité porte sur certains droits de propriété intellectuelle reconnus à deux catégories de bénéficiaires : les artistes interprètes ou exécutants (acteurs, chanteurs, musiciens, etc.) et les producteurs de phonogrammes (les personnes physiques ou morales qui prennent l'initiative et assument la responsabilité de la fixation des sons). Ces droits font l'objet d'un seul et même instrument du fait que la plupart des droits reconnus par le présent traité aux artistes interprètes ou exécutants sont liés à leurs interprétations ou exécutions fixées, purement sonores (incorporées dans des phonogrammes).

En ce qui concerne les *artistes interprètes ou exécutants*, le traité reconnaît à ces personnes quatre types de droits *patrimoniaux* sur leurs interprétations ou exécutions *fixées sur phonogramme* (et *non* incorporées dans des fixations audiovisuelles, telles que des films) : le droit de reproduction, le droit de distribution, le droit de location et le droit de mise à disposition. Chacun de ces droits à

un caractère exclusif, sous réserve de certaines limitations et exceptions, dont une partie seulement est mentionnée dans les paragraphes qui suivent.

Le droit de *reproduction* est le droit d'autoriser la reproduction directe ou indirecte du phonogramme, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

Le droit de *distribution* est le droit d'autoriser la mise à la disposition du public de l'original et d'exemplaires du phonogramme par la vente ou tout autre transfert de propriété.

Le droit de *location* est le droit d'autoriser la location commerciale au public de l'original et d'exemplaires du phonogramme, conformément à la législation nationale des Parties contractantes (à l'exception des pays qui, depuis le 15 avril 1994, appliquent un système de rémunération équitable pour cette forme de location).

Le droit de *mise à disposition* est le droit d'autoriser la mise à disposition du public, par fil ou sans fil, de toute interprétation ou exécution fixée sur phonogramme, de manière que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement. Ce droit s'étend, en particulier, à la mise à disposition interactive sur demande au moyen de l'Internet.

Le traité confère aux artistes interprètes ou exécutants trois types de droits *patrimoniaux* en ce qui concerne leurs interprétations et exécutions *non fixées* (faites en direct) : le droit de radiodiffusion (sauf en cas de réémission), le droit de communication au public (sauf lorsqu'il s'agit d'une interprétation ou exécution radiodiffusée) et le droit de fixation.

En outre, le traité reconnaît aux artistes interprètes ou exécutants un *droit moral* : le droit d'exiger d'être mentionnés comme tels et le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification préjudiciables à leur réputation.

En ce qui concerne les *producteurs de phonogrammes*, le traité reconnaît à ces personnes quatre catégories de droits (tous patrimoniaux) sur leurs phonogrammes : le droit de reproduction, le droit de distribution, le droit de location et le droit de mise à disposition. Chacun de ces droits a un caractère exclusif, sous réserve de certaines limitations et exceptions, dont une partie seulement est mentionnée dans les paragraphes qui suivent.

Le droit de *reproduction* est le droit d'autoriser la reproduction directe ou indirecte du phonogramme, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

Le droit de *distribution* est le droit d'autoriser la mise à disposition du public de l'original et d'exemplaires du phonogramme par la vente ou par toute autre opération de transfert de la propriété.

Le droit de *location* est le droit d'autoriser la location commerciale au public de l'original et d'exemplaires du phonogramme, conformément à la législation nationale des Parties contractantes (excepté pour les pays qui, depuis le 15 avril 1994, appliquent un système de rémunération équitable pour cette forme de location).

Le droit de *mise à disposition* est le droit d'autoriser la mise à disposition du public, par fil ou sans fil, du phonogramme de manière que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement. Ce droit s'étend, en particulier, à la mise à disposition interactive sur demande au moyen de l'Internet.

S'agissant à la fois des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, le traité fait obligation à chaque Partie contractante — sous réserve de diverses exceptions et limitations qui ne sont pas mentionnées ici — d'accorder aux ressortissants des autres Parties contractantes le traitement qu'elle accorde à ses propres ressortissants en ce qui concerne les droits expressément reconnus dans le traité ("traitement national").

En outre, le traité prévoit que les artistes interprètes ou exécutants et les producteurs de phonogrammes ont droit à une rémunération équitable et unique lorsque des phonogrammes, publiés à des fins de commerce, sont utilisés directement ou indirectement pour la radiodiffusion ou la communication au public. Toutefois, une Partie contractante peut restreindre ce droit ou — à condition de formuler une réserve au traité — le refuser. En cas de réserve d'une Partie contractante et dans la limite de cette réserve, les autres Parties contractantes sont autorisées à ne pas accorder le traitement national à l'égard de la Partie contractante auteur de la réserve ("réciprocité").

La durée de la protection ne doit pas être inférieure à 50 ans.

La jouissance et l'exercice des droits prévus dans le traité ne sont subordonnés à aucune formalité.

Le traité fait obligation aux Parties contractantes de prévoir des sanctions juridiques contre la neutralisation des mesures techniques (par exemple le cryptage) auxquelles recourent les artistes interprètes ou exécutants ou les producteurs de phonogrammes dans le cadre de l'exercice de leurs droits et contre la suppression ou la modification de certaines informations, telles que des données permettant d'identifier l'artiste interprète ou exécutant, l'interprétation ou exécution, le producteur du phonogramme et le phonogramme, qui sont nécessaires à la gestion (par exemple dans le cadre de la concession d'une licence, de la perception et de la répartition de redevances) des droits ("information sur le régime des droits").

Le traité fait obligation à chaque Partie contractante d'adopter, conformément à son système juridique, les mesures nécessaires pour assurer l'application du traité. En particulier, chaque Partie contractante doit faire en sorte que sa législation comporte des procédures destinées à faire respecter les droits prévus dans le traité, de manière à permettre une action efficace contre tout acte qui porterait atteinte à ces droits. La législation doit notamment prévoir des mesures propres à prévenir rapidement toute atteinte et des mesures propres à éviter toute atteinte ultérieure.

Le traité prévoit la création d'une Assemblée des Parties contractantes, chargée principalement de traiter des questions relatives au maintien et au développement de cet instrument, et assigne au Bureau international de l'OMPI les tâches administratives le concernant.

On trouvera ci-après le texte complet de la résolution et de la recommandation :

Résolution concernant les interprétations et exécutions audiovisuelles

"Les délégations participant à la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins réunie à Genève,

Notant que l'évolution des techniques favorisera une croissance rapide des services audiovisuels et qu'il en résultera pour les artistes interprètes ou exécutants une augmentation des possibilités d'exploiter leurs interprétations ou exécutions audiovisuelles qui seront transmises par ces services;

Reconnaissant qu'il est extrêmement important de garantir un niveau approprié de

protection pour ces interprétations et exécutions, en particulier lorsqu'elles sont exploitées dans le nouveau contexte numérique, et que les interprétations et exécutions sonores et audiovisuelles sont de plus en plus apparentées;

Soulignant l'urgente nécessité de convenir de normes nouvelles en vue d'assurer de façon appropriée la protection juridique internationale des interprétations et exécutions audiovisuelles;

Regrettant que, malgré les efforts déployés par la plupart des délégations, le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes ne couvre pas les droits des artistes interprètes ou exécutants sur les fixations audiovisuelles de leurs interprétations ou exécutions;

Demandent la tenue d'une session extraordinaire des organes directeurs compétents de l'OMPI pendant le premier trimestre de 1997 pour fixer le calendrier des travaux préparatoires relatifs à un protocole du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, pour les interprétations ou exécutions audiovisuelles, en vue de l'adoption d'un tel protocole au plus tard en 1998."

Recommandation concernant les bases de données

"Les délégations participant à la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins réunie à Genève,

Reconnaissant que les bases de données sont un élément fondamental dans le cadre de la création d'une infrastructure mondiale de l'information;

Conscientes du fait qu'il est important d'encourager la poursuite du développement des bases de données;

Conscientes de la nécessité d'établir un équilibre entre les intérêts des producteurs de bases de données qui désirent être protégés contre la copie déloyale et les intérêts des utilisateurs qui souhaitent avoir accès de façon appropriée aux avantages d'une infrastructure mondiale de l'information;

Exprimant le désir d'examiner plus avant les incidences et les avantages potentiels d'un système *sui generis* de protection des bases de données au niveau international;

Notant qu'un traité sur un tel système sui generis n'a été ni négocié ni adopté pendant la conférence;

Recommandent la tenue d'une session extraordinaire des organes directeurs compétents de l'OMPI pendant le premier trimestre de 1997 pour fixer le calendrier de la suite des travaux préparatoires relatifs au Traité sur la propriété intellectuelle en matière de bases de données."

LISTE DES PARTICIPANTS

I. Délégations membres

AFRIQUE DU SUD

Chef de la délégation

Jacob Sello Selebi, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Chef suppléant de la délégation

Coenraad Johannes Visser, Professor of Law, Department of Mercantile Law, University of South Africa

Conseiller

Andrew Gordon Michie, Second Secretary, Permanent Mission

ALBANIE

Chef de la délégation

Andi Gjonej, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Délégués

Arben Kallamata, Director, United Nations and Other International Initiatives Department, MFA

Luljeta Metohu (Mlle), juriste du droit d'auteur au Secteur juridique de la Direction des relations internationales, Ministère de la culture, de la jeunesse et des femmes

ALGÉRIE

Chef de la délégation

Mohamed-Salah Dembri, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente

Chef adjoint de la délégation

Mahiddine Messaoui, ministre plénipotentiaire, Mission permanente

Délégué

Azzedine Moncef Kateb, directeur général de l'Office national du droit d'auteur (ONDA)

Conseiller

Ahmed Laraba, professeur de droit international public, conseiller juridique de l'Office national du droit d'auteur (ONDA) en matière de propriété intellectuelle

ALLEMAGNE

Chef de la délégation

Wilhelm Höynck, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Chef adjoint de la délégation

Alfons Schäfers, Deputy Director General, Federal Ministry of Justice

Délégués

Kurt Kemper, Head of the Copyright Division, Federal Ministry of Justice

Jörg-Eckhard Dördelmann, Head of Section, Supervision of Collecting Societies, German Patent Office

Ludwig Stiegler, Attorney-at-Law, Member, German Bundestag

Norbert Röttgen, Attorney-at-Law, Member, German Bundestag

Michael Schaefer, First Counsellor, Permanent Mission

Jens Lorentz, Second Secretary, Federal Foreign Office

Conseiller

Martina John (Mrs.), Third Secretary, Permanent Mission

ANDORRE

Délégué

Eusebi Nomen, Adviser to the Prime Minister for Intellectual Property Matters

ANGOLA

Chef de la délégation

Adriano A. Teixeira Parreira, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente

Délégués

Mário de Azevedo Constantino, deuxième secrétaire à la Mission permanente

Damião João António Pinto Baptista, directeur de la Direction nationale des spectacles et du droit d'auteur, Ministère de la culture

ARABIE SAOUDITE

Délégué

Hashim A. Shata, First Secretary, Permanent Mission

ARGENTINE

Chef de la délégation

Manuel Benitez, Ministro Plenipotenciario, Misión Permanente

Chef adjoint de la délégation

Hilda Retondo (Sra.), Directora Nacional del Derecho de Autor, Ministerio de Justicia

Délégué

Diego Malpede, Segundo Secretario, Misión Permanente

Conseillers

Miguel Angel Emery, Profesor Derechos Intelectuales, Universidad de Palermo, Profesor Derecho Comercial, Universidad de Buenos Aires

Leandro Darío Rodriguez Miglio, Director, Area Internacional, Sociedad Argentina de Autores y Compositores de Música (SADAIC)

Luis Tomás Gentil, Consejero, Asociación Argentina de Intérpretes (AADI)

Luis Aguado, Asesor, Gerente General, Cámara Argentina de Productores de Fonogramas y Videogramas y sus Reproducciones (CAPIF)

Martín Massini Ezcurra, Director Ejecutivo, Asociación de Teleradiodifusoras Argentinas (ATA)

Edmundo Reborá, Miembro, Consejo Directivo, Asociación de Radiodifusoras Privadas Argentinas (ARPA)

ARMÉNIE

Délégué

Vladimir Kostandyan, Hcad, National Copyright Agency

AUSTRALIE

Chef de la délégation

Christopher Colin Creswell, Assistant Secretary, International Trade Law and Intellectual Property Branch, Attorney-General's Department

Délégués

Frank Robert Casimir Schoneveld, Minister Counsellor (Legal Affairs), Australian Embassy and Mission to the European Union

Julia Jane Nielson (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization

AUTRICHE

Chef de la délégation

Günter Auer, Chief Public Prosecutor, Federal Ministry of Justice

Délégué

Ewald Glantschnig, Counsellor, Permanent Mission

AZERBAÏDJAN

Chef de la délégation

Kiamran Imanov, Chairman, Copyright Agency of the Azerbaijani Republic

BANGLADESH

Délégués

Nurul Islam, Deputy Secretary, Ministry of Cultural Affairs, Bangladesh Secretariat

Shahidul Islam, First Secretary, Permanent Mission

BÉLARUS

Chef de la délégation

Mikhail Khvastou, Deputy Minister for Foreign Affairs, Ministry of Foreign Affairs

Chef adjoint de la délégation

Stanislau Sudarikau, Acting Head, Committee on Copyright and Neighboring Rights, Ministry of Education and Science

Délégués

Andrei Iakushenka, Head, International Treaties Division, Ministry of Foreign Affairs

Alena Kupchyna (Mrs.), Counsellor, Permanent Mission

BELGIQUE

Chef de la délégation

Lodewijk Willems, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente

Chefs adjoints de la délégation

Ann De Ridder (Mme), conseiller-adjoint au Service juridique, Ministère des affaires étrangères

Jérôme Debrulle, conseiller-adjoint au Ministère de la justice

Carine Doutrelepon (Mme), Ministère de la justice

Herman Merckx, conseiller à la Mission permanente

Délégué

Christian Bourgoignie, attaché auprès de la région wallonne et la Communauté française de Belgique

Conseiller

David Baervogts, conseiller adjoint au Ministère de la justice

BHOUTAN

Délégué

Rinzin Dorji, Joint Secretary, Ministry of Trade and Industry

BOLIVIE

Chef de la délégation

Raúl Medrano Vidal, Director Nacional de Derecho de Autor, Dirección Nacional de Derechos de Autor, Ministerio de Desarrollo Humano, Secretaría Nacional de Cultura

Délégué

Manuel Suárez Avila, Consejero, Misión Permanente

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Chef de la délégation

Mustafa Bijedic, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission,

Délégués

Sefik Fadzan, Counsellor, Permanent Mission

Sabahka Radjo (Ms.), attaché, Permanent Mission

BRÉSIL

Chef de la délégation

Gilberto Vergne Saboia, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Chef adjoint de la délégation

Guido Fernando Silva Soares, Minister Counsellor, Permanent Mission

Délégués

Nelida Jazbik Jessen (Mrs.), Attorney General, National Institute of Industrial Property (INPI)

Simone Henriqueta Cossetin Scholze (Mrs.), Assistant of the Minister of Science and Technology, Ministry of Science and Technology

Jane Alcanfor Pinho (Mrs.), General Coordinator, Ministry of Industry, Commerce and Tourism

Vicente Macedo Filho, General Coordinator of Software, Services and Application of the Informatics, Ministry of Science and Technology

Otávio Carlos Monteiro Afonso Dos Santos, Coordinator of Copyright, Ministry of Culture

Hildebrando Pontes Neto, Lawyer, National Library Foundation of Brazil

Luiz Cesar Gasser, Second Secretary, Permanent Mission

Otávio Brandelli, Third Secretary, Permanent Mission of Brazil to the European Commission

João Lucas Quental Novaes De Almeida, Third Secretary,
Division of Commercial Policy, Ministry of External
Relations

BRUNÉI DARUSSALAM

Délégué

Abu Sufian Haji Ali, Acting chargé d'affaires, Permanent
Mission

BULGARIE

Chef de la délégation

Anton Borissov Christov, Counsellor, Foreign Economic
Policy Department, Ministry of Foreign Affairs

Délégués

Dimitar Entchev, Director, National Center for Copyright
and Neighboring Rights Protection, Ministry of
Culture

Rakovski Lashev, First Secretary, Permanent Mission

BURKINA FASO

Chef de la délégation

Ablassé Ouedraogo, ministre des affaires étrangères du
Burkina Faso

Chefs adjoints de la délégation

Jean-Baptiste Ilboudo, ambassadeur du Burkina Faso à
Bonn

Jules Batchono, ministre plénipotentiaire, directeur des
affaires juridiques et consulaires, Ministère des affai-
res étrangères

Délégué

André Roch Palenfo, directeur du Bureau burkinabé du
droit d'auteur (BBDA), Ministère de la communica-
tion et de la culture

BURUNDI

Chef de la délégation

Appolonie Simbizi (Mme), ambassadeur, représentant
permanent, Mission permanente

CAMEROUN

Chef de la délégation

François-Xavier Ngoubeyou, ambassadeur, représentant
permanent, Mission permanente

Chef adjoint de la délégation

Nathalie Zangha Abomo (Mme), attaché aux Services du
premier ministre, Premier ministère

Délégués

Emerant Mbon Mekompomb, chef de la Division de la
coopération internationale, Ministère de la culture

Thierry Edgard Ndoe Messi, conseiller aux affaires
étrangères, Ministère des relations extérieures

Jean-Marie Ndjock, chargé d'études, assistant au Minis-
tère de la culture

CANADA

Chef de la délégation

Danielle Bouvet (Ms.), Director, Intellectual Property
Policy, Department of Industry

Délégués

Susan Katz (Ms.), Acting Director General, Cultural
Industries Policy, Department of Canadian Heritage
Bruce Couchman, Legal Adviser, Intellectual Property
Policy, Department of Industry

Anna Maric Labelle (Ms.), Legal Counsel, Department of
Justice

Pierre Leduc, Senior Policy Officer, New Media and
Entertainment, Department of Industry

Madeleine Betts (Ms.), Senior Policy Analyst, Informa-
tion and Technology Trade Policy Division, Depart-
ment of Foreign Affairs and International Trade

Paul Robertson, Counsellor, Permanent Mission

CHILI

Chef de la délégation

Carmen Luz Guarda (Sra.), Embajadora, Representante
Permanente, Misión permanente de Chile ante la Or-
ganización Mundial del Comercio (OMC)

Chef adjoint de la délégation

Marino Porzio, Asesor en materia de Propiedad Intelec-
tual, Ministerio de Relaciones Exteriores

Délégués

Cecilia Gallardo (Sra.), Ministro Consejero, Subdirectora
de Política Multilateral, Ministerio de Relaciones
Exteriores

Alejandro Rogers, Consejero, Misión Permanente de Chile
ante la Organización Mundial del Comercio (OMC)

Conseillers

Santiago Schuster, Director General, Sociedad Chilena
del Derecho de Autor (SCD)

Fernando Silva Cunich, Asesor Jurídico, Asociación de
Productores de Fonogramas de Chile

CHINE

Chef de la délégation

Shen Rengan, Deputy Commissioner, National Copyright
Administration of the People's Republic of China
(NCAC)

Chefs suppléants de la délégation

Wang Gan Wen, Director General, General Office,
Ministry of Radio, Film and TV

Gao Shuxun, Deputy Director General, General Office,
Ministry of Culture

Délégués

Tong Xianguo, First Secretary, Permanent Mission

Zhao Yangling (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission

Conseillers

Wu Haitao, Deputy Director, Copyright Division, Natio-
nal Copyright Administration of the People's
Republic of China (NCAC)

Su He, First Secretary, International Department, Minis-
try of Foreign Affairs

Tian Lixiao, Third Secretary, Department of Treaty and
Law, Ministry of Foreign Affairs

CHYPRE

Chef de la délégation

Sotirios Zackheos, Ambassador, Permanent Representa-
tive, Permanent Mission,

Chef adjoint de la délégation

Loria Markides (Mrs.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission

COLOMBIE

Chef de la délégation

Gustavo Castro Guerrero, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente

Chef adjoint de la délégation

Fernando Zapata López, Director General, Dirección Nacional del Derecho de Autor

Délégués

Juan David Castro Garcia, Asesor, Dirección Nacional del Derecho de Autor

Carlos Roberto Saenz Vargas, Segundo Secretario, Misión Permanente

COSTA RICA

Chef de la délégation

Manuel B. Dengo, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente

Délégués

Joaquín Alvarez, Ministro Consejero, Misión Permanente
Liliana Alfaro Rojas (Sra.), Directora, Registro de la Propiedad Intelectual, Ministerio de Justicia

Mariela Arroyo Quesada (Srta.), Consejero, Misión Permanente

CÔTE D'IVOIRE

Chef de la délégation

Norbert Etranny Yao, directeur général du Bureau ivoirien du droit d'auteur (BURIDA)

Délégué

Marc Georges Séry, conseiller, Mission permanente

CROATIE

Chef de la délégation

Darko Bekic, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Chef adjoint de la délégation

Nikola Kopčić, Director, State Intellectual Property Office

Délégués

Vesna Stilin (Ms.), State Intellectual Property Office

Ivan Henneberg, Professor, Faculty of Law, Zagreb University

Igor Gliha, Faculty of Law

Zrinka Ujević (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission

Gordan Markotić, Permanent Mission

CUBA

Chef de la délégation

Miguel Jiménez Aday, Director, Centro Nacional de Derecho de Autor (CENDA), Ministerio de la Cultura

Délégué

Pedro Regalado Pimentel, Primer Secretario, Misión Permanente

DANEMARK

Chef de la délégation

Johannes Nørup-Nielsen, Head of Division, Ministry of Culture

Chef adjoint de la délégation

Morten Madsen, Head of Section, Ministry of Culture

ÉGYPTE

Chef de la délégation

Mounir Zahran, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission,

Délégués

Abdel Kader Hashem El Nashar, conseiller juridique au Ministère de la culture

Wael Aboulmagd, Second Secretary, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

EL SALVADOR

Chef de la délégation

Rubén Antonio Mejía Peña, Ministro de Justicia, Ministerio de Justicia

Délégués

Alexander A. Kravetz, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente

Margarita Escobar Lopez (Srta.), Embajador, Representante Permanente Adjunto, Misión Permanente

Lilian Alvarado-Overdiek (Sra.), Consejero, Misión Permanente

José Silverio Henríquez Toledo, Director Ejecutivo, Centro Nacional de Registros

Carmen Aída Chávez (Srta.), Primer Secretario, Misión Permanente

ÉQUATEUR

Chef de la délégation

Marco Proaño Maya, Diputado Nacional, Congreso Nacional

Délégué

Germán Alejandro Ortega Almeida, Primer Secretario, Misión Permanente

ESPAGNE

Chef de la délégation

Raimundo Pérez-Hernández y Torra, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente

Délégués

Luis Fernando De Segovia, Representante Permanente Adjunto, Misión Permanente

Pilar Rodríguez-Toquero y Ramos (Sra.), Subdirectora General de Propiedad Intelectual, Subdirección General de Propiedad Intelectual, Ministerio de Educación y Cultura

Isabel Hernández (Sra.), Asesora, Ministerio de Educación y Cultura

Victor Vázquez, Consejero Técnico, Subdirección General de Propiedad Intelectual, Ministerio de Educación y Cultura

Pablo Ruiz Jarabo, Consejero Jurídico de la Representación Permanente de España ante la Unión Europea

Conseiller

Juan De Isasa Gonzalez De Ubieta, Vice Presidente, Federación Editura

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Chefs de la délégation

Bruce A. Lehman, Assistant Secretary of Commerce and Commissioner of Patents and Trademarks, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Office of Legislative and International Affairs, United States Department of Commerce

Daniel L. Spiegel, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Chefs suppléants de la délégation

Jeffrey P. Kushan, Commercial Attaché, Office of the United States Trade Representative, Permanent Mission of the United States to the World Trade Organization (WTO)

Michael Scott Keplinger, Senior Counselor, Office of Legislative and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce

Conseiller auprès du Congrès

Edward J. Damich, Chief Counsel for Intellectual Property, Committee on the Judiciary, United States Senate

Conseillers

Marybeth Peters (Ms.), Register of Copyrights, Copyright Office, Library of Congress

Shira Perlmutter (Ms.), Associate Register of Copyrights for Policy and International Affairs, Copyright Office, Library of Congress

Thomas Robertson, Associate General Counsel, Office of the United States Trade Representative, Executive Office of the President

Dianne Markowitz (Ms.), Chief, Office of Intellectual Property and Competition, Trade Policy and Programs, Bureau of Economic and Business Affairs, Department of State

Jennifer Conovitz (Ms.), Deputy Director, Office of Policy and Strategic Planning, Department of Commerce

Louis B. Brown, Senior Staff Associate for International Affairs, Directorate for Geosciences, National Science Foundation

Keith Kupferschmid, Intellectual Property Attorney, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Office of Legislative and International Affairs

Robert D. Hadl, Consultant, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce

Peter Niles Fowler, Attorney Adviser, Patent and Trademark Office (USPTO), Office of Legislative and International Affairs, Department of Commerce

Kristie A. Kenney (Mrs.), Counselor for Economic Affairs, Permanent Mission

Fritz Attaway, Senior Vice President for Government Relations, Motion Picture Association of America (MPAA)

Douglas Bennett, Vice President, American Council of Learned Societies

Marvin Berenson, Senior Vice President and General Counsel, Broadcast Music Inc.

William Burrington, Assistant General Counsel, Director of Public Policy, America Online Inc.

Sarah Beth Deutsch (Ms.), Intellectual Property Counsel, Bell Atlantic

Jack Golodner, President, Department for Professional Employees, American Federation of Labor, Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO)

Michael Kirk, Executive Director, American Intellectual Property Law Association (AIPLA)

Roger Knutsen, President, National Council for Higher Education, National Education Association

I. Fred Koenigsberg, Private Sector Representative (ASCAP)

Susan O. Mann (Mrs.), Attorney-Adviser, National Music Publishers Association

James Neal, Director of University Libraries, Johns Hopkins University

Marc A. Pearl, General Counsel and Vice President for Government Affairs, Information Technology Association of America

Jay Roth, National Executive Director, Directors Guild of America

Arthur Sackler, Vice President, Law and Public Policy, Time Warner Inc.

Emery Simon, Business Software Alliance (BSA)

Eric H. Smith, President, International Intellectual Property Alliance

Terri Ann Southwick (Ms.), Attorney, The Walt Disney Company

Neil Turkewitz, Vice-President International, Recording Industry Association of America (RIAA)

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Chef de la délégation

Slobodan Unkovski, Minister of Culture, Ministry of Culture

Chef adjoint de la délégation

Goce Petreski, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Délégués

Olgica Trajkovska (Mrs.), Assistant of the Minister, Ministry of Culture

Aco Stefanoski, Head of Division, Ministry of Culture

Zoran Jolevski, First Secretary, Permanent Mission

Vitomir Dimitrievski, Director, Hydrometeorological Institute

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Chef de la délégation

Alexandre Bavykine, Deputy Director, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

Chefs adjoints de la délégation

Vladimir V. Varfolomeev, Vice-President, Committee of the Russian Federation for Patents and Trademarks (ROSPATENT)

Nikolay Khlestov, Senior Counsellor, Permanent Mission

Délégués

Alexei Lyjenkov, Second Secretary, Permanent Mission

Elena V. Koulikova (Ms.), Third Secretary, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

Ivan N. Kournossov, Head of Division, Committee for Informatization Policy to the President of the Russian Federation

Boulat M. Asfandiarov, Director General, Agency for Legal Protection of Computer and Topology of Integrated Microschemes

FIDJI

Délégué

Taina Tudau (Mrs.), Counsellor, Embassy of Fiji

FINLANDE

Chef de la délégation

Jukka Liedes, Special Government Adviser, Ministry of Education

Chef adjoint de la délégation

Kristiina Harenko (Mrs.), Government Secretary, Ministry of Education

Délégués

Pekka Tarkela, General Secretary of the Copyright Commission, Ministry of Education

Hannele Tikkanen (Ms.), First Secretary, Permanent Mission

Jorma Waldén, General Secretary, Copyright Council, Ministry of Education

Conseillers

Kari Mitrunen, Minister, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission

Ritva Kankkunen (Ms.), Technical Assistant, Ministry of Education

FRANCE

Chef de la délégation

Daniel Bernard, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente

Chef suppléant de la délégation

Hélène de Montluc (Mme), chef du Bureau de la propriété intellectuelle, Ministère de la culture

Délégués

Alain Sortais, ministre conseiller, représentant permanent adjoint, Mission permanente

Joëlle Rogé (Mme), conseiller juridique à la Mission permanente

Vidal-Benjamin Serfaty, chargé de mission au Ministère de la culture

Philippe Georges Martinet, secrétaire des affaires étrangères au Ministère des affaires étrangères

GABON

Déléguée

Evelyn Otsobogo (Mme), conseiller des affaires étrangères au Ministère des affaires étrangères et de la coopération

GAMBIE

Déléguée

Isatou Combeh Njai (Mrs.), Registrar General, Registrar General's Office, Attorney General's Chambers and Ministry of Justice

GÉORGIE

Chef de la délégation

Nodar Gureshidze, Chairman of the Georgian State Copyright Agency

GHANA

Chef de la délégation

Agnes Yahan Aggrey-Orleans (Mrs.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Chef suppléant de la délégation

Betty Nah-Akuyea Mould-Iddrisu (Mrs.), Copyright Administrator, Copyright Office

Délégués

Daniel Yaw Adjei, Minister, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission

K.A. Bosompem, Minister Counsellor, Permanent Mission

Martha Pobee (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission

GRÈCE

Chef de la délégation

Georges P. Helmis, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Délégués

Michael Stathopoulos, President, Copyright Organisation (OPI), International Organisation Section, Cultural Relations Directorate, Ministry of Culture

Dionisia Kallinikou (Ms.), Director, Copyright Organisation (OPI), International Organisation Section, Cultural Relations Directorate, Ministry of Culture

Evangellos Tsekouras, Legal Advisor, Permanent Mission of Greece to the European Union

Emmanuel Manoussakis, First Secretary, Permanent Mission

GUATEMALA

Chef de la délégation

Carlos Eduardo Illescas Rivera, Director, Registro de la Propiedad Industrial, Ministerio de Economía

Délégués

Federico Urruela Prado, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente

Nelson Rafael Olivero Garcia, Primer Secretario, Misión Permanente

HAÏTI

Chef de la délégation

Joseph Philippe Antonio, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente

Délégué

Fritzner Gaspard, conseiller à la Mission permanente

HONDURAS

Délégués

Arturo López Luna, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente

Suyapa Concepcion Romero Rojas (Sra.), Registradora de Derechos de Autor
 Gracibel Bu Figueroa (Srta.), Consejero, Misión Permanente

HONGRIE

Chef de la délégation

Péter Náray, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Chef adjoint de la délégation

Péter Gyertyánfy, Director General, Hungarian Bureau for the Protection of Authors' Rights (ARTISJUS)

Délégués

Mihály Zoltán Ficsor, Head of Department, Ministry of Justice
 Ágnes Hevesi (Mrs.), Second Secretary, Permanent Mission

INDE

Chef de la délégation

R.V. Vaidyanatha Ayyar, Additional Secretary, Department of Education, Ministry of Human Resource Development, Government of India

Délégués

Subhash C. Jain, Additional Secretary, Department of Legal Affairs, Ministry of Law and Justice
 Rudhra Gangadharan, Joint Secretary, Department of Education, Ministry of Human Resource Development, Government of India
 N.S. Gopala Krishnan, Assistant Professor, National Law School of India University
 Valsala G. Kutty (Mrs.), Deputy Secretary, Registrar of Copyright, Department of Education, Ministry of Human Resource, Government of India
 Srinivasan Narayan, Ambassador, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO)
 Hemant Krishnan Singh, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission
 Dilip Sinha, Counsellor, Permanent Mission
 Rajeev Shahare, First Secretary, Permanent Mission

INDONÉSIE

Chef de la délégation

Bambang Kesowo, Vice-Secretary of Cabinet, Cabinet Secretariat

Chefs adjoints de la délégation

Agus Tarmidzi, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission
 Soemaryato Kayatmo, Director General of Copyrights, Patents and Trademarks, Department of Justice

Délégués

Kemal Munawar, Minister Counsellor, Permanent Mission
 Walter Simanjuntak, Head, Sub-Directorate of Copyright Registration, Department of Justice
 Henry Soelistyo Budi, Head, Intellectual Property Division, Bureau of Law and Legislation, Cabinet Secretariat

Conseillers

Rinto Harahap, Advisor, Indonesian Composers Association

Bambang Hiendrasto, First Secretary, Permanent Mission
 Bebeb Djundjuran, Third Secretary, Permanent Mission
 Dimas Wahab, Chairman, Sound Recording Industries Association of Indonesia

Arnel Affandi, General Manager, Sound Recording Industries Association of Indonesia

Djanuar Ishak, Treasurer, Indonesian Recording Composer and Arranger Association

Candra M. Darusman, General Manager, Indonesian Collecting Society

Rinto Harahap, Advisor, Indonesian Composers Association

IRAQ

Délégué

Khalid Al-Khero, First Secretary, Permanent Mission

IRLANDE

Chef de la délégation

Ronald Long, Assistant Secretary, Department of Enterprise and Employment

Chefs adjoints de la délégation

Jack Thompson, Principal Officer, Department of Enterprise and Employment

Donal Denham, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission

Paraig Hennessy, Assistant Principal Officer, Intellectual Property Unit, Department of Enterprise and Employment

Délégués

Patricia Phillips (Ms.), Higher Executive Officer, Department of Enterprise and Employment

Paul Farrell, First Secretary, Permanent Representation of Ireland to the European Union

Patrick Drury, attaché, Permanent Mission

ISLANDE

Chef de la délégation

Gunnar Snorri Gunnarsson, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Chef suppléant de la délégation

Thórunn J. Hafstein (Ms.), Director of Legal and Administrative Services, Ministry of Culture and Education

Délégué

Haukur Ólafsson, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission

ISRAËL

Chef de la délégation

Michael Ophir, Commissioner of Patents, Designs and Trademarks, Israel Patent Office, Ministry of Justice

Chefs adjoints de la délégation

Neville Yosef Lamdan, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Howard Zvi Poliner, Advocate, Senior Legal Advisor to the Commissioner of Patents, Designs and Trademarks, Israel Patent Office, Ministry of Justice

Délégués

Gary Koren, First Secretary, Permanent Mission

Sandra Azancot (Ms.), Legal Adviser in Intellectual Property Law, Ministry of Justice
 Tal Band, Advocate
 Dan Gottfried, Legal Adviser on Copyright Law

Conseillers

Sarah Presenti (Ms.), Advocate
 Neil Wilkolf, Advocate

ITALIE

Chef de la délégation

Giuseppe Baldocci, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente

Chefs adjoints de la délégation

Raffaele Foglia, magistrat de la Cour de cassation, conseiller juridique au Ministère des affaires étrangères
 Vittorio Ragonesi, magistrat de la Cour de cassation, attaché au Bureau législatif du Ministère de la justice

Délégués

Paola Borrelli (Mme), Présidence du Conseil des ministres sur le droit d'auteur
 Mario Fabiani, conseiller juridique de la Société italienne des auteurs et des éditeurs (SIAE)
 Stefania Ercolani (Mme), dirigeante du Service des relations extérieures, Société italienne des auteurs et des éditeurs (SIAE)
 Corrado Milesi Ferretti, premier conseiller à la Mission permanente
 Nelusco Natali, Mission permanente

JAMAÏQUE

Chef de la délégation

K.G. Anthony Hill, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Délégués

Julia E. Stewart (Ms.), First Secretary, Permanent Mission
 Dianne Daley (Ms.), Director, Copyright Unit, Office of the Prime Minister

JAPON

Chef de la délégation

Yoshiki Mine, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission

Chef suppléant de la délégation

Takashi Koezuka, Minister, Permanent Mission

Délégués

Shozo Uemura, Director-General, Fourth Examination Department and International Affairs, Japanese Patent Office
 Akinori Shimotori, Director-General, Cultural Affairs Department, Agency for Cultural Affairs
 Daisuke Yoshida, Inspector, Higher Education Bureau, Ministry of Education, Science, Sports and Culture
 Kaoru Okamoto, Director, International Copyright Office, Copyright Division, Cultural Affairs Department, Agency for Cultural Affairs
 Hitoshi Watanabe, First Secretary, Permanent Mission
 Hiroshi Takahashi, First Secretary, Permanent Mission
 Keisuke Murakami, Assistant Director, Information Services Industry Division, Machinery and Informa-

tion Industries Bureau, Ministry of International Trade and Industry

Naoyoshi Fujiwara, Assistant Section Chief, Information Services Industry Division, Machinery and Information Industries Bureau, Ministry of International Trade and Industry

Hidehiko Oshima, Assistant Section Chief, Broadcasting Program Promotion Policy Office, Broadcasting Policy Division, Broadcasting Bureau, Ministry of Posts and Telecommunications

Isao Mizuta, Assistant Section Chief, International Copyright Office, Copyright Division, Cultural Affairs Department, Agency for Cultural Affairs

JORDANIE

Chef de la délégation

Abdullah Madadha, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Délégués

Ousama Mahmoud Mikdadi, Director General, National Library, Ministry of Culture
 Karim Masri, Second Secretary, Permanent Mission

KAZAKSTAN

Chef de la délégation

Maralbay Yskakbay, Chairman, State Agency of the Republic of Kazakhstan on Copyright and Neighboring Rights (KasGAASP)

Déléguée

Saule Y. Tievlessova (Mrs.), Second Secretary, Permanent Mission

KENYA

Chef de la délégation

Esther Mshai Tolle (Mrs.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Délégués

Paul Omondi-Mbago, Registrar-General, Department of the Registrar-General, Attorney-General's Chambers
 Alex Kiptanui Chepsiror, Counsellor (Legal), Permanent Mission

KIRGHIZISTAN

Chef de la délégation

Erkin Makeev, Permanent Representative, Permanent Mission

Chef adjoint de la délégation

Arslan Anarbaev, Counsellor, Permanent Mission

LESOTHO

Chef de la délégation

Nkhetheleng Maope (Mrs.), Deputy Principal Secretary, Ministry of Tourism, Sports and Culture

Chef adjoint de la délégation

Khothato Ralitsie, Deputy Principal Secretary, Ministry of Information and Broadcasting

Déléguée

'Nyalleng 'Mabakuena PII (Mrs.), Registrar General, Law Office

LETTONIE

Chef de la délégation

Romāns Baumanis, chargé d'affaires à la Mission permanente

Délégués

Dace Dobraya (Ms.), First Secretary, Permanent Mission
Māra Ļūļa-Frankēvica (Ms.), Legal Adviser, Ministry of Culture

LIBYE

Délégués

Salem El Mahadi, Director of Printing and Publications
Mustafa Ebdewi, Director of the National Library
Najat El Hajjaji (Mrs.), Minister Plenipotentiary, Permanent Mission

LIECHTENSTEIN

Chef de la délégation

Daniel Ospelt, Counsellor, Permanent Mission

Délégués

Peter Ospelt, Office of the National Economy
Georges Baur, Expert

LITUANIE

Délégué

Romas Švedas, Counsellor, Permanent Mission

LUXEMBOURG

Chefs de la délégation

Paul Duhr, représentant permanent adjoint, Mission permanente
Françoise Gillen (Mlle), attachée de Gouvernement, juriste au Ministère de l'économie

Chef adjoint de la délégation

Christiane Daleiden (Mlle), attachée de Gouvernement au Ministère de la culture

MADAGASCAR

Chef de la délégation

Jaona Ravaloson, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente

Délégué

Nadimalala Rabetsimialona, conseiller à la Mission permanente

Conseiller

Roger Rakotondrazaka, conseiller à la Mission permanente

MALAISIE

Délégué

Ahmad Jazri Mohd Johar, First Secretary, Permanent Mission

MALAWI

Chef de la délégation

Mark Ben Mbewe, Secretary for Youth, Sports and Culture, Ministry of Youth, Sports and Culture

Chef adjoint de la délégation

Yusuf Macdadly Juwayeyi, Commissioner for Culture, Ministry of Youth, Sports and Culture

Délégués

Serman Wedson David Chavula, Copyright Administrator, Copyright Society of Malawi (COSOMA)
Esther Kamlongera (Mrs.), Second Secretary, Embassy of Malawi
Batson Joseph Divala, Copyright Officer (Licensing), Copyright Society of Malawi (COSOMA)

MALI

Délégués

Dotoum Traoré, directeur général du Bureau malien du droit d'auteur
Issouf Oumar Maiga, conseiller des affaires étrangères à la Direction juridique et consulaire, Ministère des affaires étrangères et des maliens de l'extérieur

MALTE

Chef de la délégation

Michael Bartolo, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Chef suppléant de la délégation

Anthony Camenzuli, Controller of Industrial Property, Industrial Property Office, Ministry for Commerce

Délégués

Jacqueline Aquilina (Ms.), First Secretary, Permanent Mission
Anthony Bonnici, Third Secretary, Permanent Mission

MAROC

Chef de la délégation

Nacer Benjelloun-Touimi, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente

Délégués

Abderrauof Kandil, directeur général du Bureau marocain du droit d'auteur (BMDA)
Mohamed Majdi, conseiller à la Mission permanente
Abdellah Ben Mellouk, deuxième secrétaire à la Mission permanente
Abdelaziz Ismaïli, secrétaire aux affaires étrangères, Ministère des affaires étrangères

MAURICE

Chef adjoint de la délégation

Ah Yao Lam Chiou Yee, First Secretary, Permanent Mission

Délégué

Renganaden Munisamy, attaché, Permanent Mission

MEXIQUE

Chef de la délégation

Fernando Serrano Migallón, Director General del Derecho de Autor, Dirección General del Derecho de Autor, Secretaría de Educación Pública

Chef adjoint de la délégation

Dolores Jiménez Hernández (Sra.), Consejero, Misión Permanente

Délégué

Gerardo Guerrero, Director de la Sección de Tratados de la Secretaría de Relaciones Exteriores

Conseillers

Victor Blanco-Labra, Vicepresidente de Asuntos Autorales, TELEVISIA
Emilio Balderas, Asesor Técnico, , Misión Permanente

MONACO

Chef de la délégation

Bernard Fautrier, ministre plénipotentiaire, ambassadeur, Ambassade de la Principauté de Monaco

Délégué

Philippe Gamba, adjoint au directeur de l'Expansion économique, Département des finances et de l'économie, Direction de l'expansion économique

MONGOLIE

Chef de la délégation

Jugneegiin Amarsanaa, Minister of Justice, Ministry of Justice

Délégués

G. Jargalsaihan, Officer, Law and Policy Department, Mongolian Intellectual Property Office
Dogsom Ganbaatar, First Secretary, Permanent Mission

NAMIBIE

Chefs de la délégation

Ben Amathila, Minister of Information and Broadcasting, Ministry of Information and Broadcasting
Tarah Shinavene, Director of Copyright Services, Ministry of Information and Broadcasting

NICARAGUA

Chefs de la délégation

Lester Mejía Solís, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente

Délégués

Victor Manuel Espinoza Pao, Asesor Legal del Ministro, Encargado del Registro de Autor, Registro de Derechos de Autor, Ministerio de Educación
Danilo-Augusto Rosales Díaz, Primer Secretario, Misión Permanente

NIGER

Délégués

Laouali Labo, chef de la Section juridique (ONU et institutions spécialisées) de la Direction des affaires juridiques, Ministère des relations extérieures
Zataou Kato Karidio, Direction de l'artisanat, Ministère du tourisme et de l'artisanat

NIGÉRIA

Chef de la délégation

Ejoh Abuah, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Chef suppléant de la délégation

Moses Frank Ekpo, Director General, Nigerian Copyright Commission

Délégué

Yemisi Kikelomo Marcus (Mrs.), Counsellor, Permanent Mission

NORVÈGE

Chef de la délégation

Helge M. Sønneland, Director General, Norwegian Ministry of Cultural Affairs

Chef adjoint de la délégation

Bengt Olav Hermansen, Assistant Director General, Norwegian Ministry of Cultural Affairs

Délégué

Trude Elisabeth Sveen (Mrs.), Senior Executive Officer, Norwegian Ministry of Cultural Affairs

NOUVELLE-ZÉLANDE

Chef de la délégation

Andrew Wierzbicki, Senior Policy Adviser, Business Policy Division, Ministry of Commerce

Déléguée

Michelle Slade (Ms.), First Secretary, Permanent Mission

OUZBÉKISTAN

Chef de la délégation

Abdulla Oripov, Chairman, Uzbek Republican State Copyright Agency

PAKISTAN

Chef de la délégation

Munir Akram, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Délégués

Rashid Siddique Kaukab, First Secretary, Permanent Mission
Mansur Raza, First Secretary, Permanent Mission
Shakil Ahmad Abbasi, Registrar of Copyrights, Central Copyright Office, Government of Pakistan

PANAMA

Chef de la délégation

Leonardo Kam Binns, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente

Déléguée

Elia del Carmen Guerra-Quijano (Sra.), Representante Alterna, Misión Permanente

PARAGUAY

Chef de la délégation

Eladio Loizaga Caballero, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente

Délégués

Rodrigo Ugarriza, Segundo Secretario, Misión Permanente
María Leticia Casati Caballero (Sra.), Segundo Secretario, Misión Permanente

PAYS-BAS

Chef de la délégation

Eveline L. Herfkens (Ms.), Ambassador, Permanent Mission

Délégués

Erwin Jan Arkenbout, Legal Counsel, Ministry of Justice
 Menno Bouwes, Legal Counsel, Ministry of Justice
 Henk C.G. Van Den Dool, First Secretary, Permanent Mission

PÉROU

Chef de la délégation

José Urrutia, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente

Chef adjoint de la délégation

Javier Paulinich, Representante Permanente Altemo, Misión Permanente

Délégués

Rubén Ugarteche Villacorta, Jefe, Oficina de Derechos de Autor, Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (INDECOPI)

Daniel Roca-Alcazar, Primer Secretario, Misión Permanente

PHILIPPINES

Chef de la délégation

Lilia R. Bautista (Ms.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Chef suppléant de la délégation

Jaime Yambao, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission

Délégués

Emma C. Francisco (Mrs.), Director, Bureau of Patents, Trademarks and Technology Transfer (BPTTT), Department of Trade and Industry

Jorge Cesar M. San Diego, Assistant Director, Bureau of Patents, Trademarks and Technology Transfer (BPTTT), Department of Trade and Industry

Maloli Manalastas (Mrs.), President, National Association of Broadcasters, Makati

Dennis B. Funa, Executive Director, Videogram Regulatory Board

Maria Rowena Gonzales (Ms.), Law Reform Specialist III, Institute of International Legal Studies, University of the Philippines Law Center

Conseiller

Leo J. Palma, Attaché, Permanent Mission

POLOGNE

Chef de la délégation

Ludwik Dembiński, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Délégués

Adam Skrybant, Minister Counsellor, Permanent Mission

Teresa Drozdowska (Mrs.), Director, Ministry of Culture and Arts

PORTUGAL

Chef de la délégation

Gonçalo De Santa Clara Gomes, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente

Chef suppléant de la délégation

José Do Espírito Santo Menezes e Teles, directeur général de la Direction générale des spectacles du Département des spectacles et du droit d'auteur, Présidence du Conseil des ministres

Conseillers

Pedro João Da Costa Cordeiro, Subdirector-General dos Espectáculos, Direcção-Geral dos Espectáculos, Departamento dos Espectáculos e do Direito de Autor

Nuno Manuel Da Silva Gonçalves, Head of Department, Institute of the National Books, Ministry of Culture

José Sérgio De Calheiros Da Gama, Technical Counsellor, Permanent Mission

Susana Diogo (Mlle), premier secrétaire à la Mission permanente

Margarida Almeida-Rocha (Mrs.), Technical Counsellor, Secretary of State for Social Communication, Cabinet Presidency

QATAR

Chef de la délégation

Abdullah Ahmed Quayed Al-Amadi, Head of Copyright, Ministry of Information and Culture

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Chef de la délégation

Joun Yung Sun, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Chef suppléant de la délégation

Jin Kyu Ha, Director General, Cultural Industry Bureau, Ministry of Culture and Sports

Délégués

Joon Kyu Kim, Counsellor, Permanent Mission

Sang-Kyu Lee, First Secretary, Permanent Mission

Ji Ah Paik (Ms.), Deputy Director, Multilateral Trade Organizations Division, Ministry of Foreign Affairs

Won-Sun Lim, Deputy Director, Copyright Division, Ministry of Culture and Sports

Conseillers

Kyong-Soo Choe, Director, Research and Information Office, Copyright Deliberation and Conciliation Committee

Chan-Mo Chung, Advisor, Research Fellow, Korea Information Society Development Institute

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Délégué

Mihai Cius, Director General, State Copyright Agency of the Republic of Moldova

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Chef de la délégation

Ri Tcheul, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Délégués

Jon In Chan, Vice-Director, International Organization Department, Ministry of Foreign Affairs

An Myong Hun, First Secretary, Permanent Mission

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Chef de la délégation

Miroslav Somol, Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission

Chef suppléant de la délégation

Milan Beránek, Director of the International Law
Department, Ministry of Foreign Affairs

Délégués

Pavol Šepelák, Counsellor, Permanent Mission
Hana Masopustová (Mrs.), Director, Audiovisual and
Copyright Department, Ministry of Culture

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Chef de la délégation

Ali Said Mchumo, Ambassador, Permanent Representa-
tive, Permanent Mission

Délégués

Stephen Dominic Mtetewaunga, Principal Assistant
Registrar of Patents and Trademarks
Francis Malambugi, Minister Counsellor, Legal Affairs,
Permanent Mission

ROUMANIE

Chef de la délégation

Tudor Mircea, directeur du Département juridique et des
traités au Ministère des affaires étrangères

Chef adjoint de la délégation

Constanta Moisesescu (Mrs.), Deputy Director, Romanian
Office for Authors' Rights (ORDA)

Délégué

Alexandro Fărcas, conseiller à la Mission permanente

Conseillers

Gheorghe Vlad, deuxième secrétaire à la Mission perma-
nente
Rodica Părvu (Mrs.), Expert, Head of Division, Romanian
Office for Authors' Rights (ORDA)

ROYAUME-UNI

Chef de la délégation

Jonathan Startup, Director, Copyright Directorate,
The Patent Office, Department of Trade and In-
dustry

Chef adjoint de la délégation

Roger Knights, Senior Examiner, The Patent Office,
Department of Trade and Industry

Délégués

Brian Simpson, Senior Examiner, The Patent Office,
Department of Trade and Industry
Peter Kam Fai Cheung, Assistant Director, Intellectual
Property Department, Government of Hong Kong
Lee Cross (Ms.), Senior Solicitor, Intellectual Property
Department, Government of Hong Kong
Huw Llewellyn, First Secretary, Permanent Mission
Timothy Simmons, First Secretary, Permanent Mission
Helen Frary (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission
Matthew Proctor, attaché, Permanent Mission

SAINT-SIÈGE

Chef de la délégation

Odile Rouillet (Mmc), avocat

Chef adjoint de la délégation

Andrés Carrascosa-Coso, conseiller à la Mission perma-
nente

Délégué

Carlo Carrieri, fonctionnaire, Governatorat de l'État de la
Cité du Vatican

SÉNÉGAL

Chef de la délégation

Abdoulaye Elimane Kane, ministre de la culture, Minis-
tère de la culture

Chef adjoint de la délégation

Absa Claude Diallo (Mme), ambassadeur, représentant
permanent, Mission permanente

Délégués

Ndèye Abibatou Youm Diabe Siby (Mme), directeur
général du Bureau sénégalais du droit d'auteur
Khaly Adama N'dour, conseiller à la Mission permanente

SINGAPOUR

Chef de la délégation

Sivakant Tiwari, Senior State Counsel, Head, Internatio-
nal Affairs Division, Attorney-General's Chambers

Délégués

Hian Sun Ong, Deputy Senior State Counsel, Crime
Division, Attorney-General's Chambers
Winston Chew, Deputy Director, Legal Policy, Ministry
of Law
Seow Hiong Goh, Head, Security and Electronic Com-
merce, Information Infrastructure National Computer
Board
Yvette Tee (Mme), Third Secretary, Permanent Mission

Conseiller

Linda Nai (Mrs.), Adviser, Singapore International Media

SLOVAQUIE

Chef de la délégation

Mária Krasnohorská (Mrs.), Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission

Délégué

Juraj Sýkora, Third Secretary, Permanent Mission

SLOVÉNIE

Chef de la délégation

Bojan Pretnar, Director, Slovenian Intellectual Property
Office (SIPO), Ministry of Science and Technology

Délégués

Andrej Piano, Counsellor to the Government, Slovenian
Intellectual Property Office (SIPO), Ministry of
Science and Technology
Petra Boškin (Ms.), Counsellor, Slovenian Intellectual
Property Office (SIPO), Ministry of Science and
Technology
Dimitrij Grčar, Counsellor, Permanent Mission

Miha Trampuž, Legal Counsel, Copyright Agency of
Slovenia, Ministry of Science and Technology

SOUDAN

Chef de la délégation

Ali Ahmed Sahloul, Ambassador, Permanent Representa-
tive, Permanent Mission

Délégués

Alier Deng Ruai Deng, Counsellor, Permanent Mis-
sion

Abbadi Noureldeen, Third Secretary, Permanent
Mission

SRI LANKA

Chef de la délégation

Bernard A.B. Goonetilleke, Ambassador, Permanent
Representative, Permanent Mission

Chef adjoint de la délégation

Ranjana Nalin Abeysekera, Minister, Economic and
Commercial Affairs, Permanent Mission

SUÈDE

Chef de la délégation

Henry Olsson, Special Government Adviser, Ministry of
Justice

Chef adjoint de la délégation

Dag Mattson, Legal Adviser, Ministry of Justice

Délégué

Jan Bertil Söderberg, Minister, Deputy Permanent Repre-
sentative, Permanent Mission

SUISSE

Chef de la délégation

Roland Grossenbacher, directeur de l'Institut fédéral de la
propriété intellectuelle

Chef adjoint de la délégation

Carlo Govoni, chef du service juridique du droit d'auteur
et des droits voisins, Institut fédéral de la propriété
intellectuelle

Déléguée

Catherine Mettraux Kauthen (Mme), juriste au service
juridique du droit d'auteur et des droits voisins,
Institut fédéral de la propriété intellectuelle

TADJIKISTAN

Chef de la délégation

Chermakhmad Choev, First Deputy-Minister, Ministry of
Justice

THAÏLANDE

Chef de la délégation

Banphot Hongthong, Director General, Department of
Intellectual Property, Ministry of Commerce

Chef adjoint de la délégation

Yanyong Phuangrach, Legal Counsellor, Ministry of
Commerce

Délégués

Narongsak Pichayaphanich, Deputy Director General,
Department of Intellectual Property, Ministry of
Commerce

Santi Rattanasuwan, Director, Patent Examination Divi-
sion, Department of Intellectual Property, Ministry
of Commerce

Bundit Limschoon, First Secretary, Division of Economic
Information, Department of Economic Affairs,
Ministry of Foreign Affairs

Uraivan Ngowroongrueng (Ms.), Senior Legal Officer,
Department of Intellectual Property, Ministry of
Commerce

Chulalak Udomsap (Ms.), Legal Officer, Department of
Intellectual Property, Ministry of Commerce

Jittima Srithaporn (Ms.), Trade Analyst, Department of
Intellectual Property

Montri Kittiwangchai, First Secretary, Department of
Treaties and Legal Affairs, Ministry of Foreign
Affairs

Pitak Udomwichaiwat, First Secretary, Permanent Mis-
sion

TOGO

Chef de la délégation

Agbogboli Ihou, ministre de la jeunesse, des sports et de
la culture

Chef adjoint de la délégation

Komi Amétépé Ayi, directeur général du Bureau togolais
du droit d'auteur (BUTODRA), Ministère de la
communication et de la culture

Délégué

Essoh Wella, chef de la Division des affaires juridiques,
des accords et traités, Ministère des affaires étrangè-
res et de la coopération

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Chef de la délégation

Kamla Persad-Bissessar (Mrs.), Minister of Legal Affairs,
Ministry of Legal Affairs

Chef adjoint de la délégation

Trevor C. Spencer, Ambassador, Permanent Representa-
tive, Permanent Mission

Délégués

Mary Ann Richards (Ms.), Deputy Permanent Represen-
tative, Permanent Mission

Mazina Kadir (Ms.), Deputy Registrar General, Intellec-
tual Property Registry, Registrar General's Depart-
ment

TUNISIE

Chef de la délégation

Kamel Morjane, ambassadeur, représentant permanent,
Mission permanente

Chef suppléant de la délégation

Moncef Baati, conseiller aux affaires étrangères, Mission
permanente

Délégués

Hatem Touil, directeur du Centre des musiques arabes et
méditerranéennes

Latifa M'Kaddem (Mme), chef de la coopération bilatérale européenne et multilatérale au Ministère de la culture
 Abderrahmane Amri, consultant au Ministère de la culture
 Khadem Baccar, conseiller aux affaires étrangères, Mission permanente
 Fatima Daboussi (Mme), Mission permanente

TURQUIE

Délégué

Bayram Kaçar, Deputy Counsellor, Permanent Mission

UKRAINE

Chef de la délégation

Volodymyr Drobyazko, Chairman, State Copyright Agency of Ukraine

Délégués

Oleksij Stepanov, Secretary, Legal Department, Ministry for Foreign Affairs
 Mykola Maimeskoul, Permanent Representative, Permanent Mission
 Volodymyr Bevza, Third Secretary, Permanent Mission

URUGUAY

Chef de la délégation

Miguel J. Berthet, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente

Chefs suppléants de la délégation

Susana Rivero (Srta.), Representante Permanente Alterno, Misión Permanente
 Carlos Teysera Rouco, Presidente, Consejo de Derechos de Autor, Ministerio de Educación y Cultura

Délégués

Carlos Sgarbi, Ministro Consejero, Misión Permanente
 Eduardo de Freitas, Asesor, Ministerio de Relaciones Exteriores en temas de Propiedad Intelectual
 Gustavo Vignoli, Secretario General, Consejo de Derechos de Autor, Ministerio de Educación y Cultura

VENEZUELA

Chef de la délégation

Naudy Hermogenes Suarez Figueroa, Ministro Consejero, Misión Permanente

Délégués

Magdaly Sánchez Aranguren (Sra.), Director General Sectorial de Derecho de Autor, Dirección Nacional de Derecho de Autor, Ministerio de Justicia
 Ricardo Antequera Parilli, Asesor, Ministerio de Justicia
 Violeta Fonseca De Sanabria (Sra.), Segundo Secretario, Misión Permanente,
 Maria Carolina Mendoza Omaña (Sra.), Tercer Secretario, Misión Permanente

VIET NAM

Chef de la délégation

Minh Le Luong, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Délégués

Van Vuong Dinh, Senior Official, Ministry of Foreign Affairs

Binh Hoang Thi Hoa (Mrs.), Second Secretary, Permanent Mission

YÉMEN

Chef de la délégation

Farag Bin Ghannm, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Délégués

Zaid Mohamed Hajar, Minister Plenipotentiary, Permanent Mission
 Faisal Alobthni, First Secretary, Permanent Mission
 Adel Al-Aghbari, Third Secretary, Permanent Mission
 Nageeb Obeid Ahmed, Minister Plenipotentiary, Head, Division of International Organizations, Ministry of Foreign Affairs

ZAMBIE

Chef de la délégation

Patrick Sinyinza, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission

Chef suppléant de la délégation

Kenneth Kathleho Lesoetsa, Registrar, Copyright Administration, Ministry of Information and Broadcasting Services

Conseiller

Emmanuel M. Katongo, First Secretary, Permanent Mission

ZIMBABWE

Chef de la délégation

Tadios Tafirenyika Chifamba, Minister Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission

Chef suppléant de la délégation

Richard Manyonga, Senior Examiner, Intellectual Property Section, Office of the Controller of Patents, Trade Marks and Industrial Designs, Ministry of Justice, Legal and Parliamentary Affairs

Délégués

Nesbert Kanyowa, First Secretary, Permanent Mission
 Maxwell Chikorowondo, First Secretary, Permanent Mission

II. Délégation spéciale

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (CE)

Chefs de la délégation

Heinz Zourek, Deputy Director General, Directorate General XV Internal Market and Financial Services
 Paul Waterschoot, Director, Directorate General XV Internal Market and Financial Services
 Jörg Reinbothe, Head of Unit, Directorate General XV Internal Market and Financial Services

Délégués

Jonathon Stoodley, First Secretary, Permanent Delegation
 J. Gaster, Principal Administrator, Directorate General XV Internal Market and Financial Services
 María Martín-Prat (Ms.), Administrator, Directorate General XV Internal Market and Financial Services

Peter Berz, Administrator, Directorate General I External Relations: Commercial Policy and Relations with North America, the Far East, Australia and New Zealand

Christopher Wilkinson, Adviser, Directorate General XIII "Telecommunications, Information Market and Exploitation of Research"

George Papapavlou, Principal Administrator, Directorate General XIII Telecommunications, Information Market and Exploitation of Research

Egidio Guerreri, Administrator, Directorate General XV Internal Market and Financial Services

Silke Von Lewinski (Ms.), Consultant, Directorate General XV

Gordon Quilty, Trainee, Directorate General XV Internal Market and Financial Services

Bjarne Hoff-Nielsen, Legal Advisor, General Secretariat of the Council of the European Union

Keith Mellor, Principal Administrator, General Secretariat of the Council of the European Union

Michiel Frans Van Hulten, Administrator, General Secretariat of the Council of the European Union

III. Délégations observatrices

ÉTHIOPIE

Délégué

Mussie Delelegn Arega, First Secretary, Permanent Mission

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

Chef de la délégation

Bozorgmehr Ziaran, Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission

Délégué

Hossein Moeini Meybodi, Second Secretary, Permanent Mission

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Chef de la délégation

Angelina Bonetti Herrera (Sra.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente

IV. Organisations intergouvernementales

Organisation de l'Unité africaine (OUA)

Abderrahmane Bensid, ambassadeur, représentant permanent, Délégation permanente; Mustapha Chatti, attaché à la Délégation permanente

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Salah Abada, Chief, Copyright Section, Division of Book and Copyright

Organisation internationale du Travail (OIT)

Ann D. Herbert (Mrs.), Sectoral Specialist, Salaried Employees and Professional Workers Branch

Organisation maritime internationale (OMI)

Ahmed Adib, Director, Conference Division

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Alexandre S. Zaitsev, Assistant Secretary-General; Rodolfo A. De Guzman, Special Assistant to the Assistant Secretary-General; S. Chacowry, Special Assistant to the Secretary-General; Tyrone W. Sutherland, External Relations, Office of the Special Assistant to the Secretary-General

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Hannu Wager, Legal Affairs Officer, Intellectual Property and Investment Division

Union internationale des télécommunications (UIT)

Kareem Boussaid, Head of External Affairs; Arthur Levin, juriste

V. Organisations non gouvernementales

Agence pour la protection des programmes (APP) : Daniel Duthil (président); Didier Adda (membre du Conseil exécutif); Guy Pemot (administrateur)

American Bar Association (ABA) : Ralph Oman (Chairman, International Copyright Committee, Intellectual Property Law Section); Fred I. Koenigsberg (Vice-Chairman) (AIPLA)

American Intellectual Property Law Association (AIPLA) : Fred I. Koenigsberg (Past President)

Asociación Argentina de Intérpretes (AADI) : Gustavo Sáenz Paz (Asesor Legal); Nelson R. Avila (Asesor Legal)

Association américaine de marketing cinématographique (AFMA) : Lorin Brennan (Expert); Lawrence Safir (Chairman AFMA Europe)

Association de gestion internationale collective des œuvres audiovisuelles (AGICOA) : Florence Berg (Mlle) (juriste)

Association des organisations européennes d'artistes interprètes (AEPO) : Yngve Akerberg (Vice President); Xavier Blanc (secrétaire général)

Association des télévisions commerciales européennes (ACT) : Tom Rivers (Legal Adviser); Carter Eltzroth (Chairman, IPR Module)

Association internationale de radiodiffusion (AIR) : Andrés Lerena (Presidente, Comité Permanente de Derechos de Autor)

Association internationale des arts plastiques (AIAP) : Esther Brunner-Buchser (Mme) (Comité national suisse); Franziska Eberhard (Mme) (Comité national suisse, directeur adjoint, Pro Litteris); Werner Stauffacher (Comité national suisse, directeur adjoint, Pro Litteris)

Association internationale des auteurs de l'audiovisuel (AIDAA) : Françoise Havelange (Mme) (conseiller juridique); Pennant Roberts (président); Marjut Salokannel (Ms.) (Independent Expert)

Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) : André Françon (président)

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : Gunnar Wilhelm Gösta Karnell (President of the Copyright Committee, Stockholm School of Economics); Joanna Schmidt-Szalowski (Mme) (professeur à la Faculté de droit)

Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Pierre-Henri Dumont (membre du Comité exécutif, président de la Société suisse des auteurs); Victor Nabhan (président); Adolphe Dietz (Vice-President); Gunnar Wilhelm Gösta Karnell (Vice-President); André Françon (secrétaire général)

Business Software Alliance (BSA) : Allen Dixon (European Counsel); Daniel Burton (Vice President, Government Affairs, Novell); John Frank (Vice President); Marie-Thérèse Huppertz (Mme) (Vice-President); Eric Koenig (Vice President); Kevin Lara; Jeffrey Steinhardt (Vice-President); John Peter Britton (Copyright Consultant); Timothy B. Hackman (Director of Public Affairs, IBM); George Spix (Member)

Chambre de commerce internationale (CCI) : Jacques Combeau (Chairman, Commission on Intellectual and Industrial Property); Daphne Yong-D'Hervé (Mrs.) (Head of Division, Department of Policy Commissions); Daniel E. Kraus (Attorney-at-Law)

Comité "Actores, Intérpretes" (CSAI) : Julian Grimau (Director General); Juan Luis Sanz Polanco (Presidente); Abel Martín (Expert)

Commercial Internet eXchange (CIX) : Barbara Dooley (Ms.) (Executive Director); Ronald L. Plessner (Legal Counsel, Piper Marbury); David Petraitis (Special Advisor); Timothy Casey (Chief Technology Counsel, MCI Communications); Gary Slaiman (Regulatory and Legislative Counsel, MFS UUNET); Alan Sutin (Florida Internet Service Providers Association, Greenberg & Traurig); Glee Harrah Cady (Ms.) (Manager, Public Policy, Netcom On-Line Communications Services); Sally Weatherall (Ms.) (Solicitor, UUNET PIPEX)

Computer & Communications Industry Association (CCIA) : David Nimmer (Counsel, Irell & Manella); Gregory Gorman (Government Affairs Manager); Peter M.C. Choy (Member)

Confédération internationale des éditeurs de musique (CIEM) : Jenny Vacher-Desvernais (Mme) (secrétaire générale)

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Thierry Desurmont (président de la Commission juridique et de législation); J. Alexis Ziegler (Secretary General); Ralph Oman (ABA-Chairman, International Copyright Committee, Intellectual Property Law Section); Ndéné Ndiaye (conseiller); Antonio Delgado (Legal Counsellor, Legal and Legislation Committee)

Congrès des écrivains européens (EWC) : Diane Heather Rosenblatt (Mrs.) (Secretary, British Copyright Council); Päivi Lieder (Mrs.) (General Secretary, Union of Finnish Writers); Christopher Zielinski (Secretary General) (ALCS)

Conseil européen des chambres de commerce américaines (ECACC) : Francis Urbany (Executive Director, International Relations); Karen Possner (Ms.) (Executive Director, Federal Relations)

Conseil francophone de la chanson (CFC) : Serge Provençal (directeur général); Dominique Thiange (Mme) (Direction Europe)

Conseil international des associations de design graphique (ICOGRADA) : Geoffrey Adams (Advisor); Adrian Sterling (Professor)

Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID) : Geoffrey Adams (Adviser/Consultant, International Writers Guild (IWG)); Adrian Sterling (Professor)

Conseil international des unions scientifiques (CIUS) : Jérôme H. Reichman (Professor of Law)

Copyright Research and Information Center (CRIC) : Masashi Tanano (Chairman, Steering Committee, Director General, (GEIDANKYO), Japan Council of Performers' Organization); Shinji Matsumoto (Member of the International Cooperation Committee, Executive Director, (GEIDANKYO)); Kotau Furukawa (Director General, Japan Actors Union); Yukifusa Oyama (Member, International Cooperation Committee); Mitsue Dairaku (Ms.) (Associate Professor, Hokuriku University)

Educators' Ad Hoc Committee on Copyright Law (ECCL) : Adam Eisgrau (Legislative Counsel, American Library Association)

Electronic Industries Association (EIA) : Seth Greenstein (Attorney); Jonathan Potter (Attorney-Advisor, Weil, Gotshal & Manges)

European Bureau of Library, Information and Documentation Associations (EBLIDA) : Emanuella Giavarra (Ms.) (Copyright Advisor); Frode Bakken (President, Norwegian Library Association)

European Cable Communications Association (ECCA) : Peter Kokken (Secretary General)

European Committee for Interoperable Systems (ECIS) : Philippe Wacker (secrétaire général); Thomas Vinje (Legal Advisor); Simon Awde (Treasurer); Peter M.C. Choy (Member); Stephen Fremont Clayton (Member); James Vincent Doody (Member, Executive Committee); Ulrike Weinbrenner (Ms.) (Member); Sakari Aalto (Legal Adviser)

European Project-Digital Video Broadcasting (DVB) : Carter Eltzroth (Chairman, IPR Module)

Fédération américaine des artistes de télévision et de radio (AFTRA) : Reed Farrell (Former President); Arthur J. Levine (Copyright Counsel)

Fédération américaine des musiciens des États-Unis et du Canada (AFM) : Arthur J. Levine (Copyright Counsel)

Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel (FERA) : João Corra (secrétaire général); Wim Verstappen (vice-président de GNS)

Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE) : Luis Cobos Pavon (President); Miguel Pérez Solís (Asesor Jurídico); David López Alvarez (Titular Comunicación)

Fédération internationale d'information et de documentation (FID) : Thomas C. Vinje (Legal Advisor); Emanuella Reale (Ms.) (Researcher, Istituto di studi sulla ricerca e documentazione scientifica, CNR)

Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) : Isabelle Roudard (Mme) (consultant); Lewis Flacks (Director of Legal Affairs); Nicholas Garnett (Director General); Frederic Goldsmith (Director of Legal Affairs, SNEP); Frances Seghers (Mme) (Vice President, Government Affairs); Denis De Freitas (Intellectual Property Consultant, British Copyright Council); Jiro Imamura (Deputy Manager, Copyright Division, Recording Industry Association of Japan, RIAJ); Frances Moore (Ms.) (Director); Bianka Kortlan (Ms.) (Regional Director, Eastern Europe); Funkazi Koroye- (Ms.) (Legal Adviser); Guy Mariott (Director); Olivia Regnier (Ms.) (Legal Adviser, European Office); Brigitte Lindner (Ms.) (Legal Adviser); Arto Alaspää (Managing Director, IFPI Finland); Sukumar Shidore (Secretary General, Indian Music Industry); Norbert Thurow (Director, IFPI Germany); Martin Schaefer (Senior Legal Adviser, German Group); João Carlos Muller Chaves (Observer); Philippe Jean-Paul Kern (directeur des affaires européennes, POLYGRAM)

Fédération internationale de la vidéo (IVF) : Isabelle Roudard (Ms.) (Legal Consultant); Ivan Hodac (Senior Vice-President); Dean Scott Marks (Legal Advisor)

Fédération internationale des acteurs (FIA) : Katherine Sand (Ms.) (General Secretary); Sallie Weaver (Ms.) (Executive Administrator, Screen Actors Guild); Tomas Bolme (President, Svenska Teaterförbundet); Bjørn Høberg-Petersen (Legal Counsel, Danish Actors' Association); Peter Bork (President, Danish Actors' Association); Mikael Waldorff (Advisor, Danish Actors' Association); Lucie Beauchemin (Ms.) (consultante, affaires publiques); Alexander Crawley (President, ACTRA); Stephen A. Waddell (National Executive Director, ACTRA); María Eugenia Penagos (Mrs.) (President, Círculo Colombiano de Artistas); François Parrot (Syndicat français des artistes-interprètes); Liv Bjørgum (Ms.) (Vice-President, Norsk Ballettforbund); Ili Gorlizki (Chairman, Eshkolot); John T. Mc Guire (Screen Actors' Guild)

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB) : Sandy Norman (Ms.) (Adviser on Copyright, Library Association, Information Services); Jamie Wodetzki (Solicitor, Minter Ellison, Lawyers); A. M. Eisgrau (Legislative Counsel, American Library Association)

Fédération internationale des associations de distributeurs de films (FIAD) : Gilbert Grégoire (président adjoint)

Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF) : André Chaubau (directeur général); Nathalie Piaskowski (Mme) (adjointe du directeur général); Alexandra Silvestro (Mrs.) (Director, Legal Affairs); Yvon Thiec (conseiller); Chris Marcich (Sr. Vice-President)

Fédération internationale des éditeurs de journaux (FIEJ) : Michel Godmer (President, Copyright Committee); Julius Waller (Director FAEP)

Fédération internationale des journalistes (FIJ) : Alc Wilöf (juriste)

Fédération internationale des musiciens (FIM) : John Morton (President); Raimo Vikström (Vice-President, Finnish Musicians Union); Rolf Dünwald (Expert); Jean Vincent (General Secretary)

Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) : Tarja Koskinen-Olsson (Mrs.) (Chairman)

Fédération mondiale des écoles de musique (FMEM) : Bernard Giller (président); Nicole Guy (Mme) (secrétaire générale)

Groupe européen représentant les organismes de gestion collective des droits des artistes interprètes ou exécutants (ARTIS GEIE) : Luis Cobos (President); François Parrot (secrétaire général); Isabelle Prost (Mme) (représentante permanente); Frédéric Bard (administrateur); Patrick Boiron (président du Directoire, ADAMI)

Information Industry Association (IIA) : Morton David Goldberg (Counsel); Nancy Mason (Ms.) (Corporate Member)

Information Technology Association of America (ITAA) : Marc Pearl (General Counsel, Vice-President); Marilyn Cade (Ms.) (Director, Technology Infrastructure Advocacy); Elizabeth Gasster (Ms.) (Director and Attorney, Federal Government Affairs); Theresa Swinehart (Ms.) (Staff Consultant); Peter Harter (Netscape Communications Corp., Public Policy Counsel); Hugo D. Marias (VP International Public Affairs)

Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI) : Adolf Dietz (Head of Department)

Institute of Intellectual Property (IIP) : Toyomaro Yoshida (Executive Director); Hiroshi Saito (Professor, University of Tsukuba); Noboru Toyama (Researcher)

Intellectual Property Institute (CLIP) : Michael F. Flint (Chairman of Council)

Intellectual Property Owners (IPO) : Morton David Goldberg (Chairman, Copyright Committee)

Interactive Services Association (ISA) : Bruce Joseph (Adviser, Partner, Wiley, Rein & Fielding)

International Affiliation of Writers Guilds (IAWG) : Margaret Cone (Ms.) (Lawyer); Lynn Roth (Ms.) (Board of Directors)

International Alliance of Orchestra Associations (IAOA) : Anne-Marie Balet (Mme) (secrétaire général de l'Union des théâtres romands)

International Intellectual Property Alliance (IIPA) : Steven J. Metalitz (General Counsel)

Internationale des médias et du spectacle (MEI) : Jim Wilson (General Secretary)

Japan Compact Disk Rental Commerce Trade Association (JCD) : Osamu Wakamatsu (Managing Director); Akiko Tomita (Interpreter)

Japan Electronic Industry Development Association (JEIDA) : Takao Matsuda (Vice-Chairman, Committee on Intellectual Property Right); Masahiro Kamei (Member, Committee on Intellectual Property Right); Osamu Kikuchi (Member, Committee on Intellectual Property); Yoshiaki Takahashi (Member, Committee on Intellectual Property Right); Hideo Isshiki (Manager, Committee on Intellectual Property); Kaname Mori (Member, Committee on Intellectual Property Right); Morihiro Okamoto (Member, Committee on Intellectual Property Right); Masanobu Katoh (Advisor, Committee on Intellectual Property Right)

National Association of Broadcasters (NAB) : Benjamin F.P. Ivins (Assistant General Counsel)

National Music Publishers' Association (NMPA) : Frank Sears Rittman (International Business Administrator); Jenny T. Vacher-Desvernaix (Mrs.) (Legal-Advisor)

North American National Broadcasters Association (NANBA) : Erica Redler (Ms.) (Senior Legal Counsel, Canadian Broadcasting Corporation, (CBC)); Tony Scapillati (Executive Director, Canadian Broadcasters Rights Agency)

Software Information Center (SOFTIC) : Ayano Uchida (Researcher, Research and Investigation Department); Koki Moritani (General Manager, Research and Investigation Department)

Software Publishers Association (SPA) : Mark Traphagen (Vice President and Counsel, Intellectual Property and Trade Policy)

Union de radiodiffusion Asie-Pacifique (ABU) : Zhong Dong Niu (Principal Staff Member, Department of Law and Regulations, Ministry of Radio, TV and Film)

Union des radiodiffusions des Caraïbes (CBU) : Patrick Cozier (Secretary General); Leon Mitchel (Managing Director)

Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA) : Madjiguène Diouf-Mbengue (Mme) (conseiller juridique de l'URTNA-Dakar); Hezekiel Oira (Head, Legal Department, Kenya Broadcasting Corporation); Thomas Sone (chef du Service juridique, Cameroun Radio Télévision)

Union européenne de radio-télévision (UER) : Wemer Rumphorst (Director, Legal Affairs); Britta Kümmel (Ms.) (Chairman, Copyright Group, Vice-Chairman, Legal Committee, Head, Copyright Office, Denmark Radio); Moira Burnett (Ms.) (Legal Adviser, Department of Legal Affairs)

Union internationale des éditeurs (UIE) : J. Alexis Koutchoumow (secrétaire général); Charles Clark (General Counsel, (IPCC)); Benoît Müller (Legal Adviser); Alexis Lefebvre (secrétaire, (STM))

United States Telephone Association (USTA) : Larry Clinton (Associate Vice-President for Large Company Affairs); Aubrey Sarvis (Vice-President); Karen Possner (Ms.) (Executive Director, Bellsouth Corporation); Francis Urbany (Executive Director, International and Agency Relations, Bell South); Nancy Mason (Ms.) (Executive Director of Congressional Affairs); David Nimmer (Counsel, Irell & Manella)

Video Software Dealers Association (VSDA) : Crossan R. Andersen (Vice-President and General Counsel)

VI. Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Arpad Bogsch, directeur général

Mihály Ficsor, sous-directeur général

Francis Gurry, conseiller juridique par intérim

Richard Owens, directeur de la Division de la coopération pour le développement (législation en matière de droit d'auteur)

Jørgen Blomqvist, chef de la Section du droit d'auteur (législations nationales)

Patrick Masouyé, chef de la Section du droit d'auteur (projets spéciaux et planification)

Larry Allman, chef de la Section du droit d'auteur (traités internationaux)

Boris Kokin, juriste principal à la Section du droit d'auteur (législations nationales)

Edward Kwakwa, conseiller juridique adjoint

Christine Hublin (Mlle), juriste à la Section du droit d'auteur (législations nationales)

Activités de l'OMPI en matière de classifications internationales et de normalisation

Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIIPI)

Sous-groupe B du Groupe de travail du PCIIPI sur l'information en matière de recherche (PCIIPI/SI) (Classe 21)

(Munich, 11–15 novembre 1996)

Le sous-groupe B a été créé par le Groupe de travail sur l'information en matière de recherche (PCIIPI/SI) à sa session de juin 1996. Il a été chargé de trois projets relatifs au domaine de la mécanique en vue d'élaborer un schéma modifié de la classe F 21 ("éclairage") de la classification internationale des brevets (CIB). Le groupe de travail a convenu que le sous-groupe B devra avoir pour mandat de faire progresser rapidement lesdits projets afin que ceux-ci puissent être mis au point par le groupe de travail.

Les huit membres ci-après du PCIIPI/SI étaient représentés à la session du sous-groupe B : Allemagne, Croatie, Fédération de Russie, France, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Office européen des brevets (OEB). Deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à cette session.

Pendant cette session, le sous-groupe B a achevé un des trois projets susvisés et a convenu d'apporter un certain nombre de modifications à la classe F 21, notamment de créer deux nouvelles sous-classes destinées à indexer les formes d'utilisation ou d'application des dispositifs d'éclairage ainsi que les types de sources de lumière.

Pendant cette réunion, les participants ont assisté à une démonstration du système électronique d'information en matière de brevets (PATIS) de l'Office allemand des brevets (où s'est tenue la session du sous-groupe B).

Comité exécutif de coordination du PCIIPI (PCIIPI/EXEC)

Dix-neuvième session
(Genève, 25–29 novembre 1996)

Les 39 membres ci-après du comité étaient représentés à cette session : Allemagne, Argentine, Arménie, Bélarus, Brésil, Canada, Chine, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Inde, Irlande, Japon, Lesotho, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine et OEB. Le Kirghizistan, la Thaïlande, le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) et la revue *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

Les délégations du Brésil, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Portugal, de la Roumanie et du Royaume-Uni ont présenté des exposés sur leur expérience dans le domaine de l'automatisation du traitement de l'information en matière de propriété industrielle et sur les nouvelles améliorations apportées à leur site Web sur l'Internet.

Le comité a décidé de créer une nouvelle tâche consistant en la réalisation d'une enquête visant à recenser les problèmes actuels et futurs dus au passage aux supports électroniques de données en ce qui concerne l'information et la documentation en matière de propriété industrielle, et à dégager des solutions permettant de définir la ligne générale d'action à long terme du PCIIPI pour l'ère de l'électronique.

Le comité a adopté la nouvelle norme ST.35 de l'OMPI (Format recommandé pour l'échange d'information sur les documents de brevet publiés, enregistrée en mode mixte sur bande en bobine ou en

cartouche IBM 3480/90 [MMMT]). Il a aussi adopté le texte révisé de la norme ST.6 de l'OMPI (Recommandation concernant la numérotation des documents de brevet publiés), compte tenu de l'adoption du texte révisé de la norme ST.13 de l'OMPI (Recommandation concernant la numérotation des demandes de brevet).

En ce qui concerne l'utilisation du réseau Internet, le comité a constaté que 22 offices de la propriété industrielle, au total, ont créé leur propre site Web en vue de fournir des informations générales au public. Il a jugé nécessaire d'examiner la possibilité d'utiliser ce nouveau moyen de communication pour la diffusion d'informations en matière de propriété industrielle se prêtant aux recherches et pour l'échange de documents de travail entre le Bureau international de l'OMPI et les offices de propriété industrielle. À cet égard, le comité a décidé d'inscrire à son programme de travail la question de savoir si les offices de propriété industrielle doivent diffuser sur l'Internet l'information en matière de propriété industrielle pouvant se prêter à des recherches. Le comité a été informé que le site Web de l'OMPI (<http://www.OMPI.int>) contient des informations générales sur le PCIPi ainsi que le texte de quelques-unes des principales normes de l'OMPI, telles que la norme ST.3 (codes à deux lettres pour la représentation des pays) et ST.9 (codes INID permettant d'identifier les données bibliographiques) de l'OMPI.

Groupe de travail ad hoc du PCIPi sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPi/MI)

Dix-neuvième session
(Genève, 25–27 novembre 1996)

Les 39 membres ci-après du PCIPi/MI étaient représentés à la session : Allemagne, Argentine,

Arménie, Bélarus, Brésil, Canada, Chine, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Inde, Irlande, Japon, Lesotho, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine et OEB. Le Kirghizistan, la Thaïlande, le PDG et la revue *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

Le groupe de travail a été informé de l'état d'avancement du projet EASY (*Electronic Application SYstem*) pour le dépôt électronique des demandes de brevet ainsi que du projet de logiciel pour disque compact ROM MIMOSA (*MIXed-MODE Software Application*) s'agissant de la mise au point et de l'application de ce dernier.

En outre, le groupe de travail a été informé des mesures prises à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) pour mettre en œuvre la déclaration de principe (adoptée par le PCIPi/EXEC en 1995) en ce qui concerne le passage du support papier aux supports électroniques de données pour l'échange de documents de brevet. Il a aussi pris connaissance de l'état d'avancement de la proposition soumise par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique au Congrès américain en vue de mettre en place un système de publication avant délivrance (PGPubs).

Union de Nice

Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice

Seizième session
(Genève, 4–8 novembre 1996)

Les 12 États ci-après, membres du groupe de travail, étaient représentés à cette session : Allemagne, Danemark, États-Unis d'Amérique,

Fédération de Russie, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Le Brésil, la Chine, la Croatie, l'Italie, la Lettonie, la République de Corée, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, le Bureau Benelux des marques (BBM) et la Commission des Communautés européennes (CCE) étaient représentés par des observateurs.

Le groupe de travail a approuvé les notes explicatives concernant la classe 42 révisée et les

nouvelles classes 43, 44 et 45 de la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice). Il a également approuvé un certain nombre d'indications de services à faire figurer dans la liste alphabétique concernant chacune de ces classes.

Le groupe de travail a convenu d'une abréviation pour l'expression "classification de Nice", à

savoir l'abréviation "NCL", qui devra figurer dans les documents et publications officiels relatifs aux enregistrements de marques, suivie d'une indication de l'édition selon laquelle les marques ont été classées (par exemple, "NCL(7)" pour une marque classée selon la septième édition de la classification de Nice). Il a recommandé au Comité d'experts de l'Union de Nice d'adresser aux États membres de l'Union une recommandation à ce sujet.

Systèmes d'enregistrement administrés par l'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT

Argentine. En novembre 1996, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du PCT.

Brésil. Un séminaire national de l'OMPI sur le PCT, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Brésil, s'est tenu à Rio de Janeiro les 11 et 12 novembre 1996. Il a été suivi par environ 150 participants venant pour la plupart de l'industrie et de cabinets juridiques. Des exposés ont été présentés par deux fonctionnaires argentins et un fonctionnaire uruguayen (leur participation était financée par l'OMPI) ainsi que par un conférencier invité venant des États-Unis d'Amérique, des représentants de l'INPI, deux conférenciers brésiliens et un fonctionnaire de l'OMPI.

En novembre 1996 aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives au PCT.

Canada. En novembre 1996, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions relatives au PCT.

États-Unis d'Amérique. En novembre 1996, un consultant américain de l'OMPI a présenté un exposé sur le PCT, à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) à Washington, à l'intention d'un groupe d'étudiants venant de pays en développement et de pays en transition vers l'économie de marché.

En novembre 1996 aussi, ce même consultant a présenté le PCT lors d'un séminaire consacré à ce traité, organisé par une entreprise locale et tenu à Irvine. Ce séminaire a réuni une vingtaine d'avocats et d'employés de l'entreprise chargés de questions relatives à la propriété industrielle.

Le même mois, quatre fonctionnaires de l'USPTO ont rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels ils se sont entretenus de certaines questions relatives au PCT concernant, en particulier, les normes de listage de séquences et les demandes nationales de brevet.

Ghana. En novembre 1996, Mme Elizabeth Owiredo-Gyampoh, directrice générale de l'enregistrement par intérim, s'est rendue au siège de l'OMPI où elle s'est entretenue avec des fonctionnaires de l'Organisation de diverses questions relatives au PCT à la suite du récent dépôt par le Ghana de son instrument d'adhésion au PCT (qui entrera en vigueur à l'égard de ce pays le 26 février 1997).

Iran (République islamique d'). En novembre 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de diverses questions relatives aux traités administrés par l'Organisation, notamment des avantages que le PCT présente pour les pays en développement. En outre, les grandes lignes des opérations menées dans le cadre du PCT au sein du Bureau international ont été présentées à ce fonctionnaire.

Maroc. Un séminaire national de l'OMPI sur le PCT, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de l'industrie et du commerce, s'est tenu à Casablanca les 20 et 21 novembre 1996. Il a été suivi par une centaine de participants, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, et notamment des fonctionnaires des douanes, des universitaires, des inventeurs ainsi que des représentants de l'industrie et de cabinets juridiques marocains. Des exposés ont été présentés par un consultant français de l'OMPI, un fonctionnaire marocain et un fonctionnaire de l'Organisation. Un autre fonctionnaire de l'Organisation a également participé à ce séminaire.

En novembre 1996 aussi, ces mêmes fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Casablanca, le directeur de l'Office marocain de la propriété industrielle ainsi que d'autres fonctionnaires nationaux pour s'entretenir de diverses questions dans la perspective de l'adhésion attendue du Maroc au PCT.

Mexique. En novembre 1996, M. Jorge Amigo Castañeda, directeur général de l'Institut mexicain de la propriété industrielle, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de diverses questions relatives au PCT.

Slovaquie. En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le PCT pendant un séminaire consacré à la procédure Euro-PCT, organisé par le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB), qui s'est tenu à Bratislava. Ce séminaire a accueilli 15 participants venant de cabinets juridiques et de l'industrie.

En novembre 1996 aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives au PCT.

Suisse. En novembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé un séminaire

d'introduction au PCT, dans le cadre d'un cours de spécialisation en propriété intellectuelle donné à Zurich et organisé par l'École polytechnique fédérale (ETH) en collaboration avec l'Institut für gewerblichen Rechtsschutz (INGRES). Ce séminaire a réuni 27 participants, parmi lesquels des juristes venant de cabinets juridiques et de l'industrie ainsi que des étudiants de l'ETH.

Tunisie. En novembre 1996, M. Mohamed Chaouch, directeur général de l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle, ainsi qu'un autre fonctionnaire national ont participé, à Genève, à une réunion au cours de laquelle des fonctionnaires de l'OMPI leur ont donné des explications sur le PCT et sur les avantages que présente l'adhésion à ce traité pour leur pays.

Office européen des brevets (OEB). En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté des exposés sur la voie Eurasie-PCT en tant que principale procédure d'utilisation du système eurasien lors de trois séminaires d'introduction au système de brevet eurasien, qui se sont tenus respectivement à Munich, Paris et Londres. Ces séminaires, organisés à l'intention des entreprises d'Europe occidentale par l'OEB en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle de la France et l'Office des brevets du Royaume-Uni, ont été respectivement suivis par quelque 220, 125 et 80 participants, pour la plupart conseils en brevets.

Informatisation

Égypte. En novembre 1996, deux fonctionnaires de l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie (ASRT) ont rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels ils se sont entretenus des aspects techniques des opérations menées dans le cadre du PCT.

États-Unis d'Amérique. En novembre 1996, un fonctionnaire national et un consultant de l'USPTO se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de diverses questions relatives au PCT, et en particulier des besoins futurs de l'Organisation en matière d'informatisation pour le dépôt et le traitement des demandes et pour la publication d'informations.

Office européen des brevets (OEB). En novembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à La Haye à une réunion de la conférence préparatoire organisée par l'OEB au titre de la coopération trilatérale entre l'OEB, l'USPTO et l'Office japonais des brevets (JPO). Il a été notamment question de différents aspects du dépôt et du traitement électroniques des demandes de brevet ainsi que de l'échange d'informations entre les offices.

En novembre 1996 aussi, un fonctionnaire de l'OEB a présenté un séminaire, au siège de l'OMPI, sur le système de publication de l'OEB et sur l'utilisation du langage normalisé de balisage généralisé (SGML) dans la transmission de données et dans d'autres produits électroniques tels que les disques compacts ROM.

Union de Madrid

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid

Autriche. En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office autrichien des brevets, à Vienne, pour y donner un cours de formation sur le Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet arrangement. Ce cours a été suivi par 15 examinateurs des marques de cet office.

Italie. En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le système de Madrid relatif à l'enregistrement international des

marques pendant un séminaire organisé par l'Institut national pour la défense, l'identification et la certification des marques authentiques (INDICAM) et tenu à Milan. Ce séminaire a été suivi par environ 80 personnes représentant différents secteurs de la propriété industrielle.

Informatisation

Bureau Benelux des marques (BBM). En novembre 1996, M. Pierre Rome, directeur du BBM, s'est rendu au siège de l'OMPI pour de nouveaux entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation au sujet des communications électroniques entre le BMM et l'OMPI.

Union de La Haye

Réunion consultative des utilisateurs du système de La Haye

(Genève, 8 novembre 1996)

La réunion a été suivie par une quarantaine de participants venant des offices de la propriété industrielle du Brésil, de la Bulgarie, de la Croatie, de la Hongrie, du Japon, de la République de Moldova, de la Roumanie, du Royaume-Uni et de la Suède, d'un office régional (Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBDM)) et de 10 organisations non gouvernementales (Association des avocats américains (ABA), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association japonaise des conseils en brevets

(JPAA), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Association japonaise pour la protection des dessins et modèles (JDPA), Association suisse des conseils en propriété industrielle (ASCPI), Comité de liaison international des broderies, rideaux et dentelles (CELIBRIDE), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Fédération suisse du textile (TVS), Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI)) ainsi que par des représentants de déposants et de mandataires en propriété industrielle.

Le Bureau international a présenté un rapport sur les travaux du Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels à sa sixième session, qui s'est tenue à

Genève au début de novembre 1996¹. Il a par ailleurs présenté un prototype de disque compact ROM contenant les données bibliographiques et les reproductions de dessins et modèles industriels. À cet égard, le Bureau international a déclaré qu'il étudiait la possibilité de publier sur disque compact ROM des dessins et modèles industriels enregistrés, dans la mesure où ce

type de publication peut remplacer, du moins pour ce qui est des reproductions, la publication traditionnelle sur papier du *Bulletin des dessins et modèles internationaux*. Enfin, le Bureau international a appelé l'attention des participants sur certaines fréquentes irrégularités constatées dans les demandes d'enregistrement international et a annoncé qu'il étudiera la possibilité de modifier les instructions administratives relatives aux reproductions compte tenu des nouvelles techniques.

¹ Pour la note sur cette session du Comité, voir *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur*, 1997, p. 66.

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Journées d'étude de l'OMPI à l'intention des arbitres

(Genève, 15 et 16 novembre 1996)

Ces journées d'étude ont accueilli 45 personnes venant des 14 pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, États-Unis d'Amérique, France, Ghana, Grèce, Italie, Mexique, Pakistan, Philippines, Royaume-Uni et Suisse. Les participants étaient pour la plupart des juristes spécialisés dans la propriété intellectuelle ou le droit commercial général, et bon nombre d'entre eux possédaient une expérience dans le domaine de l'arbitrage en qualité de conseils ou d'arbitres. Les autres participants étaient des représentants des milieux judiciaires ou travaillaient dans des offices nationaux de propriété industrielle.

Ces journées d'étude avaient pour but de permettre aux participants de se familiariser avec les principes et la pratique de l'arbitrage, au cours de huit séances de travail consacrées à différents sujets et abordant toutes les étapes de la procédure arbitrale. Au programme de chaque séance, ouverte par un arbitre expérimenté, figuraient des exercices pratiques en groupe et des débats entre les participants eux-mêmes et entre les participants et les instructeurs. Les experts chargés d'ouvrir

chaque séance venaient des États-Unis d'Amérique, de France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Autres activités

Conseil d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Troisième réunion (Genève, 27 novembre 1996). La réunion s'est tenue au siège de l'OMPI et a été suivie par six membres du conseil. Le conseil a examiné les activités menées, depuis sa dernière réunion tenue en novembre 1995, par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et a débattu des activités prévues pour les 12 prochains mois. Il a également étudié la proposition tendant à instaurer des mesures provisoires dans le cadre de la procédure arbitrale de l'OMPI, alors que jusqu'à présent il ne peut être recouru à de telles mesures avant la constitution d'un tribunal arbitral. Il s'agirait d'une option supplémentaire ouverte aux parties à une procédure d'arbitrage dans le cadre du règlement d'arbitrage de l'OMPI. Enfin, le conseil a examiné le projet de règles de l'OMPI relatives aux mesures provisoires d'urgence qu'un groupe d'experts, réuni à Genève en septembre 1996, a révisé compte tenu des commentaires formulés sur la proposition en question par les parties intéressées.

Association juridique de l'Asie et du Pacifique (LAWASIA). En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le rôle de l'OMPI dans l'arbitrage des différends en matière

de propriété intellectuelle pendant la deuxième conférence de la LAWASIA sur la propriété intellectuelle, qui s'est tenue à Kota Kinabalu (Malaisie).

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en développement

Afrique

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire régional de l'OMPI à l'intention des experts en droit d'auteur et en droits voisins des pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) (Malawi). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malawien, s'est tenu à Lilongwe du 6 au 8 novembre 1996. Il a été suivi par 18 participants venant d'Afrique du Sud, du Botswana, de Maurice, du Mozambique, de Namibie, de la République-Unie de Tanzanie, du Swaziland, de Zambie et du Zimbabwe, ainsi que par deux membres de la SADC et une quarantaine de participants représentant les secteurs public et privé malawiens. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Afrique du Sud, du Ghana, de Maurice et de la Suisse, deux conférenciers malawiens et deux fonctionnaires de l'Organisation. Au programme de ce séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

Réunion régionale de consultation pour les pays d'Afrique en prévision de la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins (Maroc). Cette réunion, qui s'est tenue à Casablanca du 7 au 9 novembre 1996, a été organisée par l'OMPI pour permettre aux pays intéressés d'échanger leurs vues en prévision de la Conférence diplomatique sur

certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins convoquée pour décembre 1996 à Genève. Ont participé à cette réunion 22 fonctionnaires des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Égypte, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Maroc, Namibie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan, Tunisie, Zambie et Zimbabwe. Un rapport rendant compte des résultats des débats a été adopté.

Séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques (Soudan). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), s'est tenu à Khartoum du 23 au 27 novembre 1996. Il a été suivi par 20 participants venant de 12 États membres de l'ARIPO (Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Somalie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe) ainsi que par sept personnes représentant cinq États observateurs (Afrique du Sud, Éthiopie, Namibie, Nigéria et Seychelles). Les participants ont pris part à deux tables rondes. Des exposés ont été présentés par un consultant sud-africain de l'OMPI, un fonctionnaire de l'ARIPO et deux fonctionnaires de l'Organisation. Deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont également participé à ce séminaire.

Journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur les activités inventives et l'innovation dans le

développement économique (Burkina Faso). Ces journées d'étude, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso, ont eu lieu à Ouagadougou du 19 au 21 novembre 1996. Elles ont été suivies par 12 participants venant du Cameroun, du Congo, de Côte d'Ivoire, du Gabon, de Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo ainsi que par une vingtaine de participants locaux parmi lesquels des fonctionnaires, du personnel des instituts nationaux de recherche et des inventeurs. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, ressortissants de la France, du Sénégal et de la Suisse, par un fonctionnaire de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et par deux fonctionnaires de l'Organisation. Au programme de ces journées d'étude figuraient également les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Table ronde nationale de l'OMPI sur la propriété industrielle (Mozambique). Cette table ronde, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mozambicain, s'est tenue à Maputo les 20 et 21 novembre 1996. Elle a été suivie par une quarantaine de participants, parmi lesquels des fonctionnaires, des commerçants, des universitaires et des responsables d'entreprises. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, l'un brésilien et les deux autres portugais, et par un conférencier mozambicain. Au programme de cette table ronde figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Angola. En novembre 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de diverses questions relatives à la coopération et notamment de l'éventuelle adhésion de son pays à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle ainsi qu'au Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

Burkina Faso. En novembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Ouagadougou, des fonctionnaires de la Direction générale du développement industriel, avec lesquels ils se sont entretenus de questions relatives à la coopération et, en particulier, de l'organisation du Salon des

inventions et de l'innovation prévu pour janvier 1997 à Ouagadougou.

Le même mois, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels il s'est entretenu de questions relatives à la coopération et, notamment, en vue du renforcement de la protection de la propriété industrielle au Burkina Faso.

Ghana. En novembre 1996, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des projets de lois sur la protection des indications géographiques et sur la protection des schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés, chacun d'eux assorti de commentaires sur les principales dispositions. Ces projets de lois et ces commentaires tiennent compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Guinée. En novembre 1996, M. Madikaba Camara, ministre de la promotion du secteur privé, de l'industrie et du commerce, ainsi qu'un autre fonctionnaire national ont rencontré, à Genève, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI pour s'entretenir de la coopération entre la Guinée et l'Organisation et notamment de l'organisation d'un séminaire national sur la propriété industrielle, qui aurait lieu à Conakry en 1997.

Madagascar. En novembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à l'Office malgache de la propriété industrielle (OMAPI), à Antananarivo, où ils se sont entretenus avec des hauts fonctionnaires du programme de travail proposé en vue de moderniser l'OMAPI et de former le personnel de cet office dans le cadre d'un projet de l'OMPI à moyen terme. Les fonctionnaires de l'OMPI ont en outre rencontré des hauts fonctionnaires du Ministère de la promotion industrielle et de l'artisanat.

Mali. En novembre 1996, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI pour s'entretenir de questions relatives à la coopération entre son pays et l'Organisation.

Mozambique. En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI et trois consultants de l'Organisation ressortissants du Brésil et du Portugal ont rencontré, à Maputo, des dirigeants et des fonctionnaires nationaux avec lesquels ils se sont

entretenus de la situation de la propriété industrielle dans le pays et, notamment, de questions relatives à l'éventuelle adhésion du Mozambique à certains traités administrés par l'OMPI.

Nigéria. En novembre 1996, l'OMPI a pris des dispositions pour permettre à un membre de la Commission du droit d'auteur du Nigéria d'assister à un cours de gestion du droit d'auteur, donné à la Société canadienne du droit d'auteur (CanCopy) à Toronto (Canada).

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la

sixième session du comité africain de la CISAC, qui s'est tenue à Johannesburg.

Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En novembre 1996, quatre fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la vingtième session du conseil d'administration de l'ARIPO, qui s'est tenue à Khartoum en même temps que le Séminaire régional de l'OMPI sur les techniques et les procédures nouvelles en matière d'administration des services d'enregistrement de brevets et de marques (voir ci-dessus). L'un de ces fonctionnaires a prononcé un discours pendant la cérémonie d'ouverture. Une quarantaine de personnes ont pris part à cette session.

Amérique latine et Caraïbes

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur à l'intention des éditeurs d'Amérique latine (Bolivie). Ce séminaire, organisé par l'OMPI avec la collaboration du Gouvernement bolivien et du Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC) et le concours de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), s'est déroulé à La Paz du 6 au 8 novembre 1996. Il a été suivi par 15 participants venant d'Argentine, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Mexique, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela, ainsi que par quelque 120 participants boliviens, parmi lesquels des éditeurs et des juristes. Des exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI, venant d'Argentine, de Colombie, de l'Uruguay et de la Société canadienne du droit d'auteur, ainsi que par un conférencier bolivien, un représentant du CERLALC et un fonctionnaire de l'Organisation. Parmi les sujets traités pendant ce séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Réunion régionale de l'OMPI à l'intention des chefs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine (Pérou). Cette réunion, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien, s'est tenue à Lima du 25 au 27 no-

vembre 1996. Elle a été suivie par 37 fonctionnaires venant des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela. Trois fonctionnaires de l'OMPI et un consultant chilien de l'Organisation ont aussi participé à cette réunion. Au cours de celle-ci, il a été rendu compte des principaux problèmes que les pays participants rencontrent en matière de propriété intellectuelle et il a été procédé à un examen des activités de coopération pour le développement actuellement menées par l'OMPI dans la région, en particulier dans le cadre du projet régional financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue de renforcer les systèmes de propriété intellectuelle. Les participants ont demandé à l'OMPI de continuer à fournir une assistance aux pays de la région, s'agissant en particulier de la formation, de la modernisation de la législation, de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, du renforcement des administrations nationales, du respect des droits de propriété industrielle, de la promotion de l'innovation, du développement des services d'information en matière de brevets et de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités. Il a aussi été question d'une éventuelle adhésion aux traités administrés par l'OMPI.

Journées d'étude de l'OMPI sur la protection juridique de l'innovation biotechnologique à

l'intention des membres des offices de propriété industrielle des pays andins (Bolivie). Ces journées d'étude, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Ministère bolivien du commerce et de l'industrie, ont eu lieu à La Paz les 11 et 12 novembre 1996. Elles ont été suivies par des fonctionnaires des offices de la propriété industrielle des cinq pays andins (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela). Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, venant l'un de l'Office européen des brevets (OEB) et l'autre des États-Unis d'Amérique, des experts boliviens et deux fonctionnaires de l'Organisation. Ces journées d'étude avaient principalement pour but d'informer les participants et d'examiner certaines questions en ce qui concerne la protection par brevet des inventions biotechnologiques et l'examen des demandes de brevet dans ce domaine. Au programme de ces journées figuraient aussi les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur le nouveau système de propriété industrielle (Trinité-et-Tobago). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère des affaires juridiques, s'est tenu à Port of Spain du 12 au 15 novembre 1996. Il a été suivi par environ 300 participants, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, des représentants des milieux judiciaires, des universitaires et des responsables d'entreprises. Le séminaire a été ouvert par le Premier ministre de la Trinité-et-Tobago. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un américain et l'autre canadien, deux experts de la Trinité-et-Tobago et deux fonctionnaires de l'Organisation. Parmi les sujets traités figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (Venezuela). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Université Los Andes dans le cadre d'un cours d'études supérieures sur la propriété intellectuelle, s'est tenu à Mérida du 14 au 16 novembre 1996. Il a été suivi par 150 participants, pour la plupart des étudiants et des enseignants de cette université. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, respectivement argentin, colombien et espagnol, et par des conférenciers du Venezuela. Au programme de ce séminaire figuraient notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaires nationaux de l'OMPI consacrés à l'Accord sur les ADPIC (Honduras). Deux séminaires consacrés à l'Accord sur les ADPIC, organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement hondurien, se sont tenus respectivement à Tegucigalpa et San Pedro Sula du 18 au 22 novembre 1996. Le premier séminaire a été suivi par environ 70 participants venant de l'administration, du secteur universitaire et du secteur privé et le second par 14 participants venant des mêmes secteurs. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, respectivement colombien, mexicain et vénézuélien, deux conférenciers honduriens et deux fonctionnaires de l'Organisation.

Cours national d'introduction à la propriété industrielle (Pérou). Ce cours, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de protection de la concurrence et de la propriété intellectuelle (INDECOPI), s'est tenu à Lima le 27 novembre 1996. Il a accueilli quelque 150 participants, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux ainsi que des juges et des procureurs de différentes provinces du pays. Des exposés ont été présentés par un consultant vénézuélien de l'OMPI et cinq conférenciers péruviens. Trois fonctionnaires de l'OMPI ont également assisté au cours. Parmi les sujets abordés pendant le cours figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Premier Congrès latino-américain sur la protection de la propriété industrielle (Pérou). Ce congrès, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'INDECOPI, s'est tenu à Lima du 27 au 30 novembre 1996. Il a été ouvert par le directeur général, et a réuni plus de 300 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés sur une douzaine de sujets différents en rapport avec divers aspects de la propriété industrielle ont été présentés par 10 consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de Cuba, de l'Espagne, du Mexique et du Venezuela, ainsi que par quatre conférenciers péruviens et trois fonctionnaires de l'Organisation. Au programme de ce congrès figuraient notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Troisième réunion du Comité administratif de l'Accord de coopération entre les offices de la propriété industrielle des pays andins (Bolivie).

En novembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à cette réunion organisée par le Gouvernement bolivien, qui s'est tenue à La Paz. Des représentants des offices de la propriété industrielle des cinq pays andins (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) ainsi que des membres du Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC) étaient présents. Cette réunion avait principalement pour but d'examiner les activités actuelles et futures en matière de coopération régionale dans le domaine de la propriété industrielle.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Argentine. En novembre 1996, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Buenos Aires afin d'aider l'Institut national de la propriété industrielle à organiser et à améliorer ses

services d'information en matière de brevets. Cette mission était financée par l'OEB.

Chili. En novembre 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la recherche en ligne dans le domaine des marques.

Pérou. À l'occasion du premier Congrès latino-américain sur la protection de la propriété industrielle, le directeur général a rencontré plusieurs hauts fonctionnaires, dont le ministre de l'industrie, du tourisme, de l'intégration et des négociations commerciales internationales, le vice-ministre des affaires étrangères, le président du Conseil d'administration de l'INDECOPI ainsi que le coordinateur du JUNAC. Le directeur général a reçu du Gouvernement péruvien la *Condecoración de Gran Oficial de la Orden al Mérito por Servicios Distinguidos*, décernée par le Gouvernement en reconnaissance de sa contribution au développement de la propriété intellectuelle dans le pays.

Asie et Pacifique

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire de l'OMPI pour la région Asie sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur le secteur des entreprises (République de Corée). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO) et l'Institut international de formation en propriété intellectuelle (IIPTI) et avec le concours du PNUD, s'est tenu à Daeduk du 13 au 15 novembre 1996. Son financement a été assuré, dans le cadre du projet régional du PNUD visant la modernisation du système de propriété intellectuelle du pays, avec l'aide d'une contribution du Gouvernement de la République de Corée au partage des coûts de ce projet. Le séminaire a été suivi par 28 participants des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam, ainsi que par une trentaine de participants venant des administrations, des entreprises, des milieux judiciaires, des universités et des institutions de recherche du pays. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI,

ressortissants de l'Australie, de l'Inde, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique, par cinq intervenants qui étaient aussi au nombre des participants, venus de Chine, de Malaisie, des Philippines, de Singapour et du Sri Lanka, par deux experts de la République de Corée et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

Séminaire régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (République de Corée). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement de la République de Corée, s'est tenu à Séoul du 13 au 15 novembre 1996. Il a été suivi par 15 participants des pays suivants : Chine, Inde, Indonésie, Laos, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Singapour et Thaïlande, ainsi que par environ 200 participants venant des secteurs public et privé de la République de Corée. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant du Japon, de Thaïlande et de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), par un intervenant coréen et par quatre fonctionnaires de l'OMPI. Au nombre des sujets traités pendant le séminaire figuraient

les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Congrès régional asiatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (Thaïlande). Ce congrès, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement thaïlandais et avec le concours de l'Agence japonaise pour les affaires culturelles, s'est tenu à Chiangmai du 18 au 20 novembre 1996. Il a été suivi par 24 participants des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Chine, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka et Viet Nam, 15 participants venant des secteurs public et privé thaïlandais, cinq représentants spéciaux du Japon et quatre fonctionnaires de l'Agence japonaise pour les affaires culturelles. Des exposés ont été présentés par huit consultants de l'OMPI venant du Japon, de la Suède, de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), du Comité Asie-Pacifique de l'IFRRO, du Bureau Asie-Pacifique de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), par un intervenant thaïlandais et par cinq fonctionnaires de l'OMPI. Au nombre des sujets traités pendant ce congrès figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Réunion de consultation régionale de l'OMPI à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique, destinée à préparer la conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins (Thaïlande). L'OMPI a organisé cette réunion, qui s'est tenue les 21 et 22 novembre 1996 à Chiangmai, pour permettre aux pays concernés de procéder à un échange de vues en prévision de la Conférence diplomatique sur certaines questions de droits d'auteur et de droits voisins qui allait se tenir à Genève en décembre 1996. Ont participé à cette réunion des représentants des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Chine, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Viet Nam. Un document exposant la position de ce groupe de pays sur la proposition de base a été adopté.

Cours spécial OMPI/Japon sur le droit d'auteur et les droits voisins (Japon). Ce cours, organisé par l'OMPI en coopération avec l'Agence japonaise pour les affaires culturelles et avec le

concours du Centre japonais de recherche et d'information sur le droit d'auteur (CRIC) s'est déroulé à Tokyo du 11 au 22 novembre 1996. Il a été suivi par cinq participants du Bangladesh, de Malaisie, de Singapour, de Sri Lanka et de Tonga. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Agence japonaise pour les affaires culturelles ainsi que par des représentants d'organisations japonaises de gestion des droits d'auteur et des droits voisins.

Séminaires nationaux de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) (Pakistan). Ces séminaires, organisés par l'OMPI en coopération avec la Division pakistanaise des affaires économiques et le Bureau pakistanaise de promotion des exportations, se sont déroulés consécutivement à Karachi, Lahore et Islamabad du 24 novembre au 2 décembre 1996. Au total, quelque 200 participants venant des administrations, des entreprises, des milieux judiciaires, des universités et des institutions de recherche y ont participé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant du Royaume-Uni et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Deux fonctionnaires de l'OMPI ont en outre participé aux séminaires.

Séminaire national de l'OMPI sur l'évaluation des actifs que représentent les titres de propriété industrielle (Chine). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office chinois des brevets, a eu lieu à Beijing les 26 et 27 novembre 1996. C'était la première fois que l'OMPI organisait un séminaire exclusivement consacré à l'évaluation des actifs que représentent les titres de propriété industrielle. Ce séminaire a rassemblé environ 250 participants venant des administrations, des organismes spécialisés dans l'évaluation des actifs, des entreprises, des milieux judiciaires, des universités et des institutions de recherche. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant de Suisse, du Royaume-Uni et de l'OMC, ainsi que par sept experts chinois. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont aussi participé au séminaire.

Séminaire national de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) (Laos). Ce séminaire,

organisé par l'OMPI en coopération avec l'Organisation laotienne pour la science, la technologie et l'environnement, s'est tenue Luang Prabang les 28 et 29 novembre 1996. Il a été suivi par une cinquantaine de participants venant des administrations, des entreprises et des milieux judiciaires. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI dont deux Australiens et un Thaïlandais, par un expert laotien et par trois fonctionnaires de l'OMPI.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Bhoutan. En novembre 1996, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités bhoutanaises, sur leur demande, des observations relatives au projet national révisé de textes réglementaires sur la propriété industrielle.

Le même mois, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions de coopération, en particulier du projet à moyen terme de l'OMPI concernant le Bhoutan.

Brunéi Darussalam. En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au Ministère de la justice, à Negara, dans le cadre d'une mission de consultation concernant la création d'un service national d'information technologique qui exploitera les données relatives aux brevets sous forme numérique.

Le même mois, un autre fonctionnaire de l'OMPI s'est également rendu, dans le cadre d'une mission consultative, au Ministère de la justice à Negara pour dispenser une formation à 11 fonctionnaires nationaux en ce qui concerne l'utilisation du système international de classification des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne).

Chine. En novembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Office chinois des brevets, à Beijing, pour y rencontrer M. Gao Lulin, commissaire aux brevets, ainsi qu'au siège de l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce (AEIC) pour y rencontrer M. Wang Zhongfu, directeur général de l'AEIC, M. Bai Dahua, directeur adjoint de l'AEIC et directeur de l'office des marques, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires des offices des marques et des brevets. Leurs

entretiens ont porté en particulier sur la coopération à venir, notamment sur les activités qui pourraient être envisagées pour 1997 et pour l'exercice 1998-1999.

En novembre 1996 également, l'OMPI a reçu la visite d'un groupe de 36 Chinois participant au programme sino-suisse de formation de formateurs en gestion et développement dans le secteur public en Chine organisé par le Centre genevois pour le développement socio-économique. Les participants venaient des administrations, des établissements d'enseignement supérieur ou de formation et du secteur industriel chinois. Lors d'une table ronde, ils se sont entretenus des activités menées par l'OMPI avec des fonctionnaires de l'Organisation.

Le même mois, trois fonctionnaires nationaux ont rencontré des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, avec lesquels ils se sont entretenus de questions de coopération dans le domaine des brevets.

Fidji. En novembre 1996, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels il s'est entretenu de questions de coopération, en particulier de la cinquième réunion de haut niveau organisée par l'OMPI à l'intention des fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud, qui se tiendrait à Suva en janvier 1997.

Inde. En novembre 1996, deux consultants japonais de l'OMPI se sont rendus au Bureau du contrôleur général des brevets, des dessins et modèles et des marques, à Mumbai, dans le cadre d'une mission de consultation sur l'informatisation de l'office des brevets. Un fonctionnaire de l'OMPI participait en outre à cette mission, dont le financement a été assuré par des crédits du fonds fiduciaire institué conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement japonais et l'OMPI.

Le même mois, un fonctionnaire national du Ministère de l'industrie a rencontré des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, avec lesquels il s'est entretenu des activités futures de coopération, notamment des suites des deux projets financés par le PNUD que l'OMPI a menés à bien et qui concernaient d'une part le système d'information en matière de brevets, à Nagpur, et d'autre part l'informatisation de l'office des marques, à Mumbai.

Indonésie. En novembre 1996, deux fonctionnaires nationaux ont rencontré, à Genève, des

fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels ils se sont entretenus du plan visant la modernisation du système indonésien de propriété intellectuelle établi par ce pays pour 1997 et du concours que l'OMPI pourrait apporter à sa mise en œuvre. Ce plan prévoit, notamment, la sanction des droits, la formation interne des examinateurs de brevets, l'établissement de matériel de référence et l'informatisation.

Iran (République islamique d'). En novembre 1996, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels il s'est entretenu des incidences que l'Accord sur les ADPIC peut avoir pour le pays et de l'aide que l'OMPI est à même d'apporter au développement du système iranien de propriété intellectuelle, tant d'une manière générale que compte tenu des dispositions de cet accord. Leurs entretiens ont également porté sur le séminaire national consacré aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC relatives à la propriété industrielle, qui allait se tenir à Téhéran le mois suivant.

En novembre 1996 également, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'OMPI, où ils ont eu des entretiens au sujet des activités de coopération et du programme de coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins, et en particulier de l'aide que l'OMPI est à même d'apporter à la République islamique d'Iran en matière de législation et de formation.

Malaisie. En novembre 1996, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités malaisiennes, sur leur demande, des observations relatives au projet de règlement concernant les dessins et modèles industriels.

Népal. En novembre 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités de coopération intéressant le Népal, en particulier d'un premier séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui doit se tenir à Katmandou en avril 1997.

En novembre 1996, M. Bhola N. Chalise, secrétaire général du Ministère de l'industrie, et M. Bhanu Prashad Acharya, directeur général du Département de l'industrie, se sont rendus à l'OMPI où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation

de différentes questions de coopération, en rapport notamment avec la modernisation du système de propriété industrielle du pays, des avantages que le PCT offre aux pays en développement, de l'éventuelle adhésion future du pays à la Convention de Paris et à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, de la sanction des droits et de la protection contre la concurrence déloyale, ainsi que de diverses questions en rapport avec l'Accord sur les ADPIC. À l'occasion de ce voyage, les deux fonctionnaires se sont également rendus, dans le but d'en étudier le fonctionnement, à l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, à Berne, et à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Newport.

Pakistan. En novembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux, à Islamabad, de différentes questions de coopération, en particulier de la modernisation du système de propriété intellectuelle du pays.

Philippines. En novembre 1996, Mme Emma Francisco, directrice du Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques, a rencontré à Genève des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels elle s'est entretenue, notamment, des activités de coopération qui pourraient être menées en 1997 et des besoins du bureau qu'elle dirige en matière d'informatisation et formation.

République de Corée. En novembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux, à Daeduk, de différentes questions de coopération, notamment des manifestations organisées pour célébrer le dixième anniversaire de la création de l'Institut international de formation en propriété intellectuelle (IIPTI) et du Forum international sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC pour les systèmes de propriété intellectuelle, que l'OMPI va organiser en mai 1997.

Singapour. En novembre 1996, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu à l'Office des marques et des brevets, à Singapour, au titre d'une mission visant l'examen des procédures d'obtention de brevets et, le cas échéant, la révision des textes réglementaires en la matière.

Thaïlande. En novembre 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office japonais

des brevets, à Tokyo, dans le cadre d'un voyage d'étude sur la protection des marques. Ce voyage a été financé par des crédits du fonds fiduciaire constitué conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement japonais et l'OMPI.

Tonga. En novembre 1996, un fonctionnaire national s'est rendu à l'Association australasienne pour les droits de représentation et d'exécution (APRA), à Sydney, dans le cadre d'un voyage d'étude sur l'administration collective du droit d'auteur et des droits voisins, organisé par l'OMPI.

Viet Nam. En novembre 1996, deux consultants japonais de l'OMPI se sont rendus à l'Office national de la propriété industrielle, à Hanoï, dans le cadre d'une mission sur l'administration des marques. Cette mission était financée par des crédits du fonds fiduciaire constitué conformément

à l'accord conclu entre le Gouvernement japonais et l'OMPI.

Programme Communautés européennes (CE)-Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour les brevets et les marques. En novembre 1996, trois fonctionnaires nationaux de la Division de la propriété intellectuelle du Ministère malaisien du commerce intérieur et de la consommation et trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Nanterre (France) dans le cadre d'une mission ayant pour but de tester la validité et l'acceptabilité du système de gestion d'une base de données concernant les marques figuratives qu'une société privée française a mis au point pour les pays de l'ANASE dans le cadre du programme susmentionné. Le financement du voyage des fonctionnaires malaisiens a été assuré au titre du projet national visant à renforcer le système malaisien de propriété industrielle, qui est financé par le PNUD et dont l'OMPI assure l'exécution.

Pays arabes

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire régional arabe de l'OMPI sur la propriété industrielle (Syrie). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère du ravitaillement et du commerce intérieur, s'est tenu à Damas du 12 au 14 novembre 1996. Il a été suivi par 29 fonctionnaires venant des pays suivants : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Oman, Qatar, Soudan, Tunisie et Yémen. Environ 400 personnes représentant les secteurs public et privé de la Syrie ont également participé à ce séminaire. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un égyptien et l'autre jordanien, par un conférencier syrien et par deux fonctionnaires de l'Organisation. Au programme de ce séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Djibouti. En novembre 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonc-

tionnaires de l'Organisation de l'adhésion de Djibouti à la Convention instituant l'OMPI ainsi que de la possibilité d'organiser un séminaire national sur la propriété intellectuelle, qui se tiendrait dans ce pays en 1997.

En novembre 1996 aussi, le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Djibouti s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des possibilités de coopération entre l'Organisation et le PNUD dans le domaine de la propriété intellectuelle à Djibouti. Il a également fait le point de la situation à la suite de la mission que l'OMPI a effectuée dans ce pays en octobre 1996.

Égypte. En novembre 1996, deux représentants de l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie (ASRT) se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, à l'Office européen des brevets (OEB) à Munich et à La Haye. Ces mêmes personnes se sont en outre rendues au siège de l'OMPI pour s'entretenir d'une éventuelle coopération entre l'Organisation et l'ASRT dans certains domaines.

Libye. En novembre 1996, un consultant allemand de l'OMPI s'est rendu en mission au Centre de

recherche industrielle (IRC), à Tripoli, dans le cadre du projet national financé par le PNUD en vue de renforcer le système de propriété industrielle et de promouvoir l'activité inventive. Cette mission avait pour but de donner des conseils sur la rationalisation des procédures dans le domaine des brevets et des marques et a permis de formuler des recommandations en vue de moderniser l'IRC.

Syrie. En novembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Damas, des fonctionnaires nationaux avec lesquels ils se sont entretenus de la coopération entre la Syrie et l'Organisation en ce qui concerne la législation en matière de propriété industrielle, la modernisation des procédures de l'office de la propriété industrielle et l'éventuelle adhésion de ce pays à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris ainsi qu'à la Convention instituant l'OMPI.

Tunisie. En novembre 1996, M. Mohamed Chaouch, directeur général de l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle, ainsi qu'un autre fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future en ce qui concerne l'aide et la formation en matière de législation ainsi que de la possibilité d'organiser deux séminaires nationaux consacrés respectivement à l'Accord sur les ADPIC et au PCT, qui se tiendraient à Tunis en 1997.

Yémen. En novembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Sanaa pour s'entretenir de la coopération future en termes de conseils en matière législative, d'aménagement d'institutions et de formation, ainsi que de la possibilité d'organiser un séminaire national sur la propriété intellectuelle qui se tiendrait à Sanaa en 1997.

Coopération pour le développement (en général)

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire de l'OMPI sur les questions administratives soulevées par les procédures relatives aux brevets et aux marques (La Haye/Genève). Vingt-quatre personnes ont assisté à ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, le Bureau Benelux des marques (BBM) et l'Office

néerlandais de la propriété industrielle, qui s'est tenu à La Haye et à Genève du 11 au 22 novembre 1996. Les participants venaient des pays et du territoire suivants : Argentine, Bélarus, Bhoutan, Chine, Géorgie, Jordanie, Kirghizistan, Lituanie, Mexique, Nigéria, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam et Macao.

Médailles de l'OMPI

En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a remis deux médailles de l'OMPI lors de la quarante-cinquième édition de l'exposition internationale "Eureka 1996", qui s'est tenue à Bruxelles : l'une récompensait un inventeur marocain pour la meilleure invention réalisée dans un pays en développement et l'autre une inventrice yougoslave pour la meilleure invention réalisée par une femme. À cette occasion, une médaille d'or de l'OMPI a été décernée au président de

l'exposition en reconnaissance de sa contribution à la promotion de l'activité inventive dans le monde.

Le même mois, trois médailles de l'OMPI ont été décernées à l'occasion de la Semaine nationale des inventeurs des Philippines (1996) tenue à Manille, l'une récompensant l'auteur de la meilleure invention et les deux autres consacrant les talents d'inventeur de deux étudiants, de l'enseignement secondaire, pour l'un, et de l'enseignement supérieur, pour l'autre.

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en transition vers l'économie de marché

Activités régionales

Séminaire régional OMPI-OEB (Office européen des brevets) sur la sanction des droits de propriété industrielle (Ukraine). Ce séminaire, organisé par l'Office ukrainien des brevets en coopération avec l'OMPI et l'OEB, s'est tenu à Kiev les 11 et 12 novembre 1996. Il a été suivi par environ 150 participants des pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine. Il s'agissait essentiellement de fonctionnaires nationaux, ainsi que de spécialistes de la propriété industrielle exerçant soit à titre libéral, soit dans des entreprises ou des institutions de recherche. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni et de la Suède, par un fonctionnaire national ukrainien et par un fonctionnaire de l'OMPI. Un autre fonctionnaire de l'OMPI participait également à ce séminaire, où il a été question, entre autres sujets, du développement de la législation ukrainienne en matière de propriété industrielle rendu nécessaire par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

Séminaire régional de l'OMPI sur le rôle de la propriété industrielle dans les relations juridiques d'affaires (Ouzbékistan). Ce séminaire, organisé par l'Office d'État des brevets de la République d'Ouzbékistan en coopération avec l'OMPI, s'est tenu à Tachkent les 27 et 28 novembre 1996. Il a été suivi par environ 150 participants venant des administrations et des entreprises de Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, d'Ouzbékistan, de la République tchèque et d'Ukraine. L'OEB était également représenté. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, ressortissants de l'Allemagne, de la France et de la Slovénie, ainsi que par un fonctionnaire national ouzbek. Deux fonctionnaires de l'OMPI participaient également à ce séminaire. Au nombre des sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI (Communauté des États indépendants). En novembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés dans le cadre d'un débat-table ronde lors de la conférence sur le thème "économie de marché et soutien législatif au développement de la science et de l'éducation dans les États membres de la CEI," organisée par l'assemblée interparlementaire à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie).

Activités nationales

Fédération de Russie. En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux, à Moscou, au sujet des trois projets de traités qu'allait examiner la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, qui se tiendrait à Genève du 2 au 20 décembre 1996.

Hongrie. En novembre 1996, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet, notamment, d'une éventuelle coopération à l'organisation dans ce pays d'un séminaire sur les indications géographiques.

Kirghizistan. En novembre 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des avis donnés par l'OMPI sur plusieurs projets de lois de propriété intellectuelle dont le Parlement kirghize est actuellement saisi.

Lituanie. En novembre 1996, M. Rimvydas Naujokas, directeur du Bureau national des brevets, a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'éventuelle adhésion de la Lituanie à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, au Protocole y relatif et au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, ainsi que de la ratification par ce pays du Traité sur le droit des marques. Il a en outre été

question de l'avis de l'OMPI sur la compatibilité de la législation lituanienne en matière de propriété industrielle avec l'Accord sur les ADPIC, ainsi que de conseils visant la rédaction de lois sur la protection des indications géographiques et des schémas de configuration de circuits intégrés.

Ouzbékistan. En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office d'État des brevets, à Tachkent, en compagnie de fonctionnaires des offices des brevets de Géorgie, de Hongrie, de République tchèque et de Slovaquie. Ils se sont entretenus de différentes questions touchant la

coopération bilatérale entre les cinq offices susmentionnés, ainsi que la coopération avec l'OMPI.

Turkménistan. En novembre 1996, un groupe de 13 hauts fonctionnaires nationaux et un fonctionnaire du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) se sont rendus au siège de l'OMPI dans le cadre d'un programme d'étude organisé par le Bureau du PNUD à Ashgabat. Un exposé leur a été fait sur les activités menées par l'OMPI en rapport, particulièrement, avec l'Arrangement de Madrid, la Convention sur le brevet eurasien et l'Accord sur les ADPIC.

Contacts du Bureau international de l'OMPI avec d'autres pays et avec des organisations internationales

Contacts au niveau national

États-Unis d'Amérique. En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Washington, à une réunion du groupe de travail "Propriété intellectuelle, interopérabilité et normes" de la Commission consultative du Département d'État chargée des communications internationales et de la politique de l'information; les débats ont essentiellement porté sur des questions ayant trait aux marques et aux noms de domaines de l'Internet.

Portugal. En novembre 1996, le directeur général a prononcé un discours lors de la célébration du vingtième anniversaire de l'Institut national de la propriété industrielle. Cette manifestation était organisée à Lisbonne dans le cadre d'un séminaire sur la propriété industrielle et son évolution au cours des 20 dernières années, qui a réuni environ 200 participants.

Suède. En novembre 1996, M. Björn von Sydow, ministre du commerce, et deux autres fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions de coopération entre la Suède et l'OMPI.

Suisse. En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a donné un cours à l'École supérieure de commerce de Genève sur les aspects internationaux de la protection des marques et des dessins et modèles industriels.

Nations Unies

Nations Unies. En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion sur les questions de politique macroéconomique, qui s'est tenue à New York.

Convention sur la diversité biologique. En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la troisième session de la Conférence des Parties à cette convention, qui s'est tenue à Buenos Aires.

Union internationale des télécommunications (UIT). En novembre 1996, un fonctionnaire de l'UIT a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins qui allait se tenir à Genève du 2 au 20 décembre 1996.

Organisations intergouvernementales

Agence spatiale européenne (ASE). En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à un colloque sur la propriété intellectuelle et les activités spatiales en Europe, organisé à Rome par l'ASE en coopération avec l'Osservatorio di Proprietà Intellettuale, Concorrenza e Telecomunicazioni (CERADI).

Conseil de l'Europe. En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la troisième réunion du Groupe de spécialistes sur la protection des ayants droit dans le secteur des médias, qui s'est tenue à Strasbourg (France).

Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI). En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une session du conseil d'administration de l'OHMI, qui s'est tenue à Alicante (Espagne).

Office européen des brevets (OEB). En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une session extraordinaire du conseil d'administration de l'OEB, qui s'est tenue à Munich.

Organisation mondiale du commerce (OMC). En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté en qualité d'observateur à la session du Conseil général de l'OMC, qui s'est tenue à Genève.

En novembre 1996 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté en qualité d'observateur à une réunion du Conseil des ADPIC de l'OMC, qui s'est tenue à Genève.

Autres organisations

Réunion informelle de l'OMPI avec les organisations internationales non gouvernementales s'intéressant aux questions de propriété industrielle (Genève). Cette réunion annuelle organisée par l'OMPI s'est tenue à Genève le 22 novembre 1996; les sept organisations suivantes y ont participé : Association communautaire du droit des marques (ECTA), Association des industries de marque (AIM), Association internationale

pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Chambre de commerce internationale (CCI), Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC), Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique (EFPIA), Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (EPI). Cette réunion a permis de procéder à des échanges de vues très complets sur les activités et les programmes de l'OMPI présentant un intérêt particulier pour ces organisations.

Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA). En novembre 1996, un fonctionnaire national des États-Unis d'Amérique et un représentant de l'AIPLA se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités que l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique mène actuellement en Amérique latine, ainsi que des opérations du PCT.

Association of International Librarians and Information Specialists (AILIS). En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion organisée par l'AILIS à Genève.

Chambre de commerce internationale (CCI). En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une session de la Commission de la propriété intellectuelle et industrielle de la CCI et à une réunion de son Groupe permanent-marques, qui toutes deux se sont tenues à Paris.

Fondation néerlandaise pour la promotion du droit d'auteur. En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en qualité d'intervenant à une réunion organisée par cette fondation à Amsterdam.

International Intellectual Property Society (IIPS). En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur la Convention sur le brevet eurasien à une réunion de l'IIPS, organisée à New York, à laquelle ont participé 25 personnes représentant des entreprises, des cabinets de conseils en brevets et des cabinets d'avocats du pays.

Société Internet (ISOC). En novembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une réunion de la Commission spéciale internationale de l'ISOC, qui s'est tenue à Washington.

Nouvelles diverses

Bélarus. La loi du 19 juin 1996 sur le droit d'auteur et les droits voisins est entrée en vigueur le 18 juillet 1996.

États-Unis d'Amérique. La loi de 1996 sur l'espionnage économique (loi 104-294 (H.R. 3723) du 11 octobre 1996) est entrée en vigueur à la date de sa promulgation.

Grèce. La loi n° 2435/1996 portant modification de la loi n° 2121/1993 (droit d'auteur, droits voisins et questions culturelles), est entrée en vigueur le 20 août 1996.

Ukraine. La loi du 7 juillet 1996 sur la protection contre la concurrence déloyale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997.

Publications récentes de l'OMPI

En novembre 1996, l'OMPI a fait paraître les nouvelles publications¹ suivantes :

Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, Règlement d'exécution (texte en vigueur le 1^{er} avril 1996 (en allemand), n° 204(G), 131 pages, 15 francs suisses.

Catalogue des Publications 1996/97 (en français), 46 pages, gratuit.

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI — Guide de la médiation (en français), n° 449(F), 16 pages, gratuit.

Conférence sur la médiation, Genève, 29 mars 1996 (en français), n° 750(F), 180 pages, 20 francs suisses.

¹ Ces publications peuvent être obtenues auprès de la Section de la vente et de la diffusion des publications, OMPI, 34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20, Suisse (téléimprimeur : 412 912 OMPI CH; télécopieur : (41-22) 733 54 28; téléphone : (41-22) 730 91 11).

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (E pour l'anglais, F pour le français, G pour l'allemand, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 20, Suisse.

Incidence de l'Accord sur les ADPIC sur les traités administrés par l'OMPI (en anglais, en espagnol et en français), n° 464(E)(F)(S), 83 pages (E), 89 pages (F) et 87 pages (S), 10 francs suisses.

Statistiques de propriété industrielle 1994 (publication B — Partie II : Marques de produits et de services, dessins et modèles industriels, obtentions végétales, micro-organismes) (en anglais/français), n° IP/STAT/1994/B (EF), 535 pages, 60 francs suisses.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1997

18 et 19 mars (Genève)

Comité de coordination de l'OMPI

Le comité tiendra une session extraordinaire pour désigner un candidat au poste de directeur général de l'OMPI.

Invitations : États membres du Comité de coordination de l'OMPI et, comme observateurs, États membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de ce comité.

20 et 21 mars (Genève)

Assemblée générale de l'OMPI, Comité de coordination de l'OMPI, Assemblée de l'Union de Berne

Ces trois organes examineront, en session extraordinaire, le calendrier et les modalités des travaux préparatoires relatifs à un protocole (du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)) pour les interprétations ou exécutions audiovisuelles et à un traité sur la propriété intellectuelle en matière de bases de données. Le Comité de coordination examinera aussi des questions relatives au personnel.

Invitations : comme délégations, États membres de l'Assemblée générale de l'OMPI, du Comité de coordination de l'OMPI ou de l'Assemblée de l'Union de Berne, respectivement; comme observateurs, autres États membres de l'Organisation des Nations Unies et certaines organisations intergouvernementales.

21 mars (New York)

Conférence de l'OMPI sur l'arbitrage

Cette conférence servira de cadre à un examen approfondi de la procédure d'arbitrage des litiges en matière de propriété intellectuelle selon les règlements d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI. Des représentants de l'OMPI, des juristes et des praticiens présenteront des exposés et animeront des débats sur tous les aspects importants de ces règlements autour des thèmes suivants : arbitrage des litiges en matière de propriété intellectuelle et arbitrage à l'ère des techniques de pointe; clause d'arbitrage; constitution du groupe spécial; mesures conservatoires et provisoires; conduite de la procédure; sentence arbitrale; frais de l'arbitrage.

Participation : toute personne, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

8-10 avril (Phuket, Thaïlande)

Forum mondial UNESCO-OMPI sur la protection du folklore

Le forum mondial — organisé par l'UNESCO et l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement thaïlandais — servira de cadre à un examen de tous les aspects importants de la protection du folklore. Il y sera aussi question des mesures juridiques envisageables dans ce domaine aux niveaux national et international.

Invitations : États membres de l'UNESCO et de l'OMPI, certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales et toute personne qui envoie une formule d'inscription avant le 14 mars 1997.

14 et 15 avril (Genève)

Comité du budget de l'OMPI et Comité des locaux de l'OMPI

Les deux comités continueront d'examiner, lors d'une session commune, des questions concernant les besoins de l'OMPI en nouveaux locaux.

Invitations : États membres des comités et, comme observateurs, autres États membres de l'OMPI.

- 16-18 avril (Genève)**
- Comité du budget de l'OMPI**
- Le comité examinera le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 1998-1999, les arriérés de contributions des pays en développement et les comptes de l'exercice biennal 1994-1995.
- Invitations* : États membres du comité et, comme observateurs, autres États membres de l'OMPI.
- 28-30 avril (Manille)**
- Colloque mondial de l'OMPI sur la radiodiffusion, les nouvelles techniques de communication et la propriété intellectuelle**
- Le colloque mondial — organisé en collaboration avec le Gouvernement philippin — servira de cadre à un examen de la situation actuelle et d'une éventuelle amélioration de la réglementation des droits et des obligations des organisations (organismes de radiodiffusion, câblodistributeurs, Internet, etc.) qui mettent à la disposition du public des programmes contenant des œuvres, des émissions de radiodiffusion, des prestations et des phonogrammes protégés.
- Invitations* : États membres de l'OMPI, certaines organisations intergouvernementales et — moyennant paiement d'un droit d'inscription — organisations non gouvernementales et toute personne intéressée.
- 14-16 mai (Séville, Espagne)**
- Forum international de l'OMPI sur l'exercice et la gestion du droit d'auteur et des droits voisins face aux défis de la technique numérique**
- Le forum international — organisé en coopération avec le Gouvernement espagnol — doit permettre d'examiner les principes et les modalités pratiques de la gestion du droit d'auteur et des droits voisins, en s'attachant tout particulièrement à la gestion de ces droits dans un environnement numérique, notamment sur le réseau Internet.
- Invitations* : États membres de l'OMPI, certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales et — moyennant paiement d'un droit d'inscription — toute personne intéressée.
- 23-27 juin (Genève)**
- Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets**
- Lors de cette (quatrième) session, le comité d'experts continuera d'examiner des projets de dispositions du traité prévu sur le droit des brevets.
- Invitations* : en qualité de membres, États membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris; en qualité d'observateurs, autres États membres de l'Organisation des Nations Unies et certaines organisations.
- 3-5 septembre (CICG¹, Genève)**
- Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins**
- Le comité procédera à l'examen et à l'évaluation des activités menées depuis sa dernière session (mai 1994) dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.
- Invitations* : États membres du comité et, en qualité d'observateurs, États membres de l'Organisation des Nations Unies non membres du comité et certaines organisations.
- 22 septembre - 1^{er} octobre (Genève)**
- Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI**
- Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réuniront en session ordinaire.
- Ils procéderont, notamment, à l'examen et à l'évaluation des activités menées par l'OMPI depuis juillet 1995, arrêteront le programme et budget de l'Organisation pour l'exercice biennal 1998-1999 et nommeront le nouveau directeur général.
- Invitations* : États membres des organes directeurs; autres États; certaines organisations.

¹ CICG : Centre international de conférences de Genève.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1997

29 avril (Genève)

Comité consultatif (cinquante-troisième session)

Invitations : États membres de l'UPOV.

27 octobre (Genève)

Comité administratif et juridique (trente-septième session)

Invitations : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales.

28 octobre (Genève)

Comité consultatif (cinquante-quatrième session)

Invitations : États membres de l'UPOV.

29 octobre (Genève)

Conseil (trente et unième session ordinaire)

Invitations : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.